

SESSAD ITEP ARRIA

PROJET DE SERVICE 2022-2027

Soumis à la consultation des familles, le ...

Validé par le CA de l'Association ARRIA, le 15/12/2022

Table des matières

IN	NTRODU	ICTION	5
P	REAMB	ULE :	6
1.	. Hist	oire et projet associatif	7
	1.1.	Histoire associative	
	1.2.	Le projet associatif/projet DITEP : grandes orientations et valeurs	
	1.3.	Le SESSAD, composante du dispositif ITEP intégré	
2.	. Le S	ESSAD ITEP ARRIA	
	2.1.	Fiche d'identité	. 10
	2.2.	Présentation du service	.11
	2.3.	Les missions	. 12
3.	Cad	re législatif	. 13
_	3.1.	Les orientations nationales des politiques publiques et leur déclinaison en région : vers une	
	-	inclusive	
	3.2.	Un cadre de référence : des textes juridiques et des recommandations de bonne pratique	
	3.3.	Les droits des personnes accompagnées et de leurs proches	
		Des droits réaffirmés	
	3.3.2	. L'expression et la participation des jeunes et des familles au cœur du projet	. 16
4.	. Le p	ublic accompagné	.17
	4.1. Ca	ractéristiques des jeunes	. 17
		s difficultés liées à la situation de handicap mais des ressources à mobiliser	
		s besoins repérés en matière d'autonomie, de participation à la vie sociale et en santé	
	4.1.1	. Les besoins et attentes selon les jeunes et ce que le SESSAD leur apporte	. 20
	4.1.2		
_	4.1.3	·	. 21
5.	-	rojet d'accompagnement et son organisation sur le territoire de vie des jeunes, au e leur parcours	22
56		•	
		s principes d'intervention, les références éthiques	
	5.2. Les	objectifs généraux de l'accompagnement	. 23
	5.3. Le	projet d'accompagnement reposant sur des interventions interdisciplinaires	. 24
	5.4. La	mise en œuvre de l'accompagnement dans une dimension interdisciplinaire	. 27
		. Les diverses modalités d'intervention	
		. Les ateliers, activités et médiations	
		co-construction de réponses personnalisées : le PPA comme guide du parcours, en fonction c	
		co-construction de reponses personnalisees : le PPA comme guide du parcours, en fonction de du parcours de du parcour	
		Le processus d'élaboration du PPA	
	5.5.2	. La double référence et la coordination	. 31

	5.6. Le soutien aux familles	31
	5.7. Les coopérations avec des partenaires pour accompagner le parcours	32
	5.7.1. Les objectifs de la coopération	
	5.7.2. Des coopérations internes à ARRIA	
	5.7.3. Des coopérations avec différents acteurs externes	36
	5.7.4. Participer à des instances stratégiques et de coopération pour une visibilité des enjeux du secteur et contribuer aux réponses partenariales pour les situations complexes ou sans solutions	40
	5.8. Le parcours des jeunes : processus, outils	40
	5.8.1. La demande d'admission et l'admission	
	5.8.2. L'accueil	41
	5.8.3. Préparer la sortie	
	5.8.4. Le contrat d'accompagnement et le PPA	43
6.	L'équipe pluridisciplinaire et ses modalités de travail	44
	6.1. Une équipe pluridisciplinaire	44
	6.2. Rôle et missions des professionnels	45
	6.3. L'organisation du travail	47
	6.4. Des réunions interdisciplinaires	47
	6.4. Une politique de formation et d'ouverture, pour valoriser les compétences	48
	6.5. Une organisation qui prévient et lutte contre les situations à risque de maltraitance	48
7.	La démarche d'amélioration continue de la qualité	50
8.	Perspective à 5 ans, les pistes de développement du SESSAD	51
GL	OSSAIRE	56
	INFXFS	. 57

INTRODUCTION

L'enjeu du projet d'établissement et/ou de service est de poser un cadre qui se fonde à la fois sur :

- des dimensions politiques et éthiques. Le projet d'établissement intègre les valeurs qui fondent l'action de l'association et met en œuvre les orientations décidées par les membres du conseil d'administration. Il respecte, de manière concomitante, les dispositions législatives et réglementaires du droit.
- des dimensions stratégiques et techniques. Le projet d'établissement balise le champ de légitimité des professionnels et initie des réflexions, des actions et des réponses adaptées.

Ce projet met en évidence l'intérêt de l'élaboration et du travail collectif de l'ensemble des salariés, gage de cohérence et de valeurs dans l'action médico-sociale que l'association ARRIA entend conduire dans les années à venir.

Ce projet permet également de faire converger les pratiques, nécessairement diverses, de tous les professionnels vers des horizons et des objectifs communs. A ARRIA, le projet d'établissement marque la volonté affirmée de poursuivre le travail sur le sens de la mission et la cohérence de l'action. Notre travail est l'accompagnement et le soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique qui s'appuient sur le caractère particulier des établissements et des services, des métiers et des compétences de chacun, seuls les conditions et les moyens d'action changent.

Le but n'est pas d'uniformiser les pratiques mais de les référer à la même éthique de l'accompagnement. Ce qui est appelé habituellement "bientraitance" et que nous nommons, nous, à ARRIA, "éthique de l'accompagnement", ne peut être isolée comme une action parmi d'autres mais est un élément constitutif et transversal, préalable aux réflexions et aux pratiques professionnelles. Cette éthique de l'accompagnement portée par tous les professionnels est garantie par le comité de direction et mise en œuvre par les adjoints de direction des établissements et services.

Elle fait place à la singularité des parcours des personnes accueillies dans un cadre et une organisation instituante.

Sauf à ce que le projet d'établissement ne devienne une idéologie sclérosée ou un document sans lendemain, le projet n'est ni un point final, ni une lettre morte. Le projet d'établissement relève le défi continu et nécessaire d'une théorie de l'action concrète pour les jeunes accompagnés.

PREAMBULE:

L'élaboration du projet de service, une démarche participative, inscrite dans un contexte d'évolution de la société vers une société inclusive.

Le projet de service est un document de référence pour les 5 prochaines années, dynamique et évolutif, à destination des professionnels, des jeunes, des familles ainsi que des partenaires. Document obligatoire, il constitue un outil de pilotage et un repère partagé pour la conduite de l'action auprès des jeunes que le service accompagne.

L'équipe de direction a souhaité engager une démarche d'élaboration participative, associant l'ensemble de l'équipe à la réflexion et prenant appui sur l'expression des jeunes, des familles et des partenaires, tels que décrit dans l'encadré ci-dessous.

Le travail d'élaboration du projet de service s'inscrit dans un contexte d'évolution des politiques publiques marqué par un changement de paradigme, dessinant une société inclusive. Cette évolution nécessite aune évolution de l'environnement pour faire en sorte de le rendre accessible pour tous, en partant de l'expression des attentes et désirs des personnes concernées. Les attendus de transformation de l'offre des politiques publiques constituent une traduction concrète de cette évolution, de manière à adapter les réponses des différents acteurs aux besoins des personnes. Il s'agit de rendre les personnes actrices de leur projet dont le SESSAD n'est qu'un des acteurs à un moment donné du parcours des jeunes accompagnés.

C'est dans cette visée que la révision du projet de service s'est déroulée, permettant à l'équipe de repositionner leur action en articulation étroite avec les partenaires spécialisés et de droit commun et en partant des capacités et ressources des jeunes afin d'organiser des réponses co-construites pour répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille.



Les familles

Des entretiens téléphoniques ont été menés par le CREAI auprès de 7 familles en juillet et août 2021 dont :

- 2 familles dont le jeune est accompagné récemment par le SESSAD
- 4 familles dont le jeune est accompagné par le SESSAD depuis au moins 2 ans
- 1 familles dont le jeune majeur a récemment quitté le SESSAD



Les Je

Des temps d'échange individuel avec 10 jeunes, réalisés par les professionnels du SESSAD en juin-juillet 2021, à l'occasion de sorties ou lors des journées d'accompagnement personnalisées (JAP), moments favorisant la disponibilité et la parole.



Les partenaires

Une enquête en ligne a été adressée par le SESSAD à 40 partenaires dans les différents domaines d'action du SESSAD : CMP, établissements scolaires,

21 retours ont été enregistrés. Cette enquête n'a pas de valeur statistique mais les éléments qualitatifs ont été intégrés dans la réflexion de l'équipe.

1. Histoire et projet associatif

1.1. Histoire associative

L'association ARRIA est une association loi 1901 d'intérêt général issue d'une fusion-absorption réalisée en 1998 entre deux associations nantaises, l'une créée en 1942 (ASE IPP GUCHET) et l'autre en 1971 (AREH), chacune d'elle ayant la gestion d'un seul établissement spécialisé.

Depuis sa création, L'association ARRIA a adopté une politique de développement et de recherche afin d'être en adéquation avec les évolutions sociétales, les besoins des publics et les prestations offertes.

Au fil de son histoire, l'association a acquis un savoir-faire et une reconnaissance sur le département. Elle est régulièrement sollicitée dans de nombreuses instances.

Une dynamique de développement de son activité est engagée ainsi qu'un rapprochement avec d'autres associations en région au travers du G.I.A.C – Groupement Inter Associatif de Coopération. Le GIAC contribue à la mutualisation d'actions et de ressources (formation, contrats d'assurance, de restauration, de location et d'achats de véhicules, réponse à des appels à projets...).

Les buts de l'association ARRIA s'inscrivent dans le sigle de l'association et sous-tendent son action:

- L'Accueil de toute personne concernée par l'objet de l'association, quelle que soit la nature du handicap ou des difficultés rencontrées.
- La Reconnaissance et l'acceptation de l'autre dans son humanité et son altérité, par un travail d'identification de sa complexité et de sa singularité.
- L'apprentissage de la **Responsabilité** par la personne dans sa manière d'être, d'agir et de penser dans les situations de la vie quotidienne.
- L'Innovation pour favoriser l'ouverture vers des actions expérimentales et la créativité dans un cadre donné; l'innovation pour développer des aptitudes sociales au regard de la cohérence des adultes impliqués.
- Un **Accompagnement** interdisciplinaire qui révèle et développe les potentialités de la personne.

L'association ARRIA s'adresse en priorité aux enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap du fait de difficultés psychologiques dont l'expression entrave la scolarisation, les apprentissages et la socialisation, de troubles de l'efficience intellectuelle ou de troubles du spectre autistique.

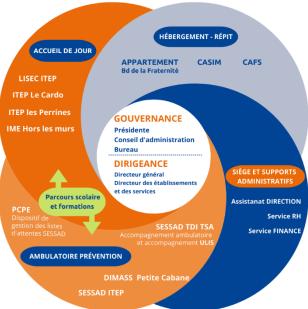
ARRIA propose de co-construire avec chaque jeune et sa famille un parcours d'accompagnement individualisé, ajustable et évolutif.

Ainsi, l'association a fait évoluer son organisation et diversifié ses dispositifs d'accueil et d'accompagnement afin de répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes qu'elle accompagne dans leur parcours, en complémentarité avec l'action de partenaires spécialisés ou de doit commun. Ouverte sur son environnement, elle a développé des dispositifs innovants et adaptés aux besoins des jeunes et de leur famille, qu'ils soient accompagnés par l'association ou par d'autres acteurs, y compris dans une démarche de prévention comme l'illustre le projet nommé « La petite Cabane », un dispositif d'accueil préventif et précoce pour les enfants de moins de 6 ans, sans notification MDPH.

Ainsi, pour accompagner les parcours singuliers, une palette de réponses internes à ARRIA peut être mobilisée sur les registres d'une action ambulatoire et préventive, de l'accueil de jour ou encore de l'hébergement et répit, aux côtés d'autres modes d'intervention mobilisés en tant que de besoin.

ORGANISATION ASSOCIATIVE

ACCUEIL
RECONNAISSANCE
RESPONSABILITÉ
INNOVATION
ACCOMPAGNEMENT



Accueillir et
accompagner des
enfants, des
adolescents et des
jeunes adultes en
situation de handicap
et de vulnérabilité, et
considérer chacun
d'entre eux dans son
parcours de vie sur les
fondements de
respect, de neutralité,
de liberté de choix,
d'approche éthique et
de solidarité

1.2. Le projet associatif/projet de service : grandes orientations et valeurs

ARRIA s'attache à faire vivre ses valeurs au quotidien au profit de chaque personne accueillie, dans ses relations comme dans ses actes, dans son positionnement vis à vis des familles, auprès des pouvoirs publics, et au sein des établissements et services dont elle assure la gestion.

RESPECT DE LA PERSONNE

Respect de la dignité de la personne accueillie, de son intégrité et de sa singularité, de ses choix et de ses convictions, ainsi que des règles du vivre ensemble.

NEUTRALITE

Principe de laïcité, notamment en matière de conviction religieuse, philosophique et politique, dans la limite et le respect de la liberté des autres

SOLIDARITE

Capacité de chacun et de tous à se mobiliser pour une cause d'intérêt général, qui pose des exigences et crée l'obligation d'un rendu compte.

LIBERTE DE CHOIX

Garantit à chaque personne accueillie l'exercice plein de ses droits, de ses devoirs et de sa citoyenneté, la recherche de son libre consentement en étant une expression directe

APPROCHE ETHIQUE

Ligne directrice de l'action et de la réflexion de l'association, avec le souci permanent du questionnement juste et adapté aux situations

1.3. Le SESSAD, composante du dispositif ITEP intégré

L'Association ARRIA a organisé ces divers établissements et services en dispositif intégré depuis plusieurs années, dans le cadre de l'expérimentation nationale. Ce fonctionnement en dispositif ITEP intégré est autorisé par la loi depuis 2016¹ « Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et services destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives. »

Il vise ainsi à proposer plusieurs modalités d'accueil et d'hébergement, proposées en fonction des besoins et du projet du jeune, en fonction de son âge, de sa capacité à vivre le collectif et dans le respect du choix des parents et du jeune lui-même.

Le fonctionnement en dispositif offre une plus grande souplesse, permettant la mobilisation de ressources au sein du dispositif et permettant de changer de modalités d'accueil sans nouvelle notification de la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap.

Le DITEP regroupe 6 établissements et services :

- UTEP ARRIA Les Perrines, enfants de 5 à 11 ans, 22 places
- ♥ ITEP ARRIA Le CARDO, adolescents de 11 à 15 ans, 21 places
- USEC ITEP ARRIA, jeunes de 15 à 20 ans, 11 places
- SESSAD ITEP ARRIA, jeunes de 3 à 20 ans, 42 places + 4 places Petite Cabane (projet gérer par le SESSAD)
- ☼ CASIM ARRIA, jeunes de 5 à 16 ans, 21 places
- ♥ CAFS ARRIA, jeunes de 5 à 18 ans, 6 places (IME et DITEP)

L'association a formalisé le fonctionnement en DITEP « Faire dispositif ITEP à ARRIA »² et produit chaque année un rapport d'activité pour le DITEP.

Ce fonctionnement facilite les parcours des jeunes et a une dimension préventive de rupture de parcours.

¹ Article 91 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

² En annexe

2. Le SESSAD ITEP ARRIA

2.1. Fiche d'identité

Organisme gestionnaire	Association ARRIA
Type d'établissement Et adresse postale	SESSAD- Itep Le Cardo, 5 rue du printemps 44700 ORVAULT
Coordonnées	02 28 25 29 65 secretariat.sessaditep@arria.asso.fr
Site internet	https://www.associationarria.org/
Autorisation	Arrêté N°2008/DDASS44/PHE/27 du 14 octobre 2008 puis augmentation de la capacité à 46 places à compter du 1 ^{er} septembre 2015 par arrêté ARS-PDL/DAS/AMS/PH/41/2015/44: 46 places pour des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans, présentant des difficultés psychologiques dont l'expression perturbe gravement la scolarisation et la socialisation
N°Finess	44 004 223 2
Modalités d'accompagnement	Ambulatoire
Périmètre d'intervention	Agglomération nantaise et dans un rayon de 20 kms, voire au- delà à l'ouest de Nantes (Savenay, Malville) Maillage territorial des Sessad du 44/cf travaux ARS
Direction	Directeur de pôle : Michaël Brosset Adjoint de direction : Antoine Guineheux
Autorité de contrôle Financement	ARS Pays de la Loire CPAM, crédits d'assurance maladie versés sous forme de Dotation globale
Organisation	Composante du DITEP / rattaché au pôle ambulatoire et prévention
Origine géographique des jeunes	Agglomération nantaise
Nombre de salariés	Total (en nombre) : En ETP : 9,92 – hors poste DIMASS
СРОМ	1 ^{er} CPOM Signé le 7/11/2012 2d CPOM signé le 07/11/2017

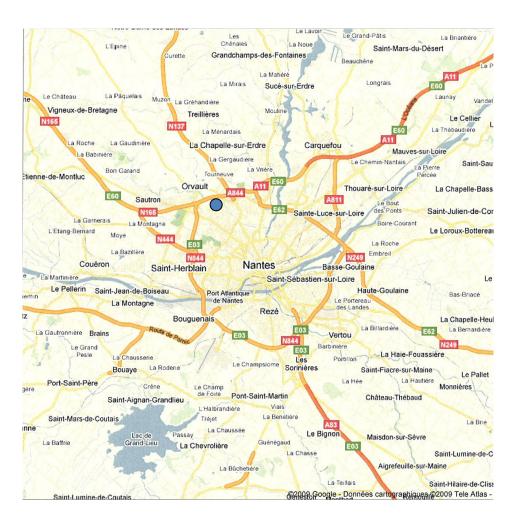
2.2. Présentation du service

Le SESSAD accueille 46 enfants, adolescents ou jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Malgré l'absence de déficit intellectuel, ils connaissent pour certains, un retard scolaire plus ou moins conséquent.

Article D 312 59 1 du décret 2005-11 : « Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes, se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

Le SESSAD est situé au nord de Nantes, à proximité des moyens de transports en commun (tramway et bus), avec un accès à la voie rapide. Son accès est donc facilité pour les jeunes, les familles, les professionnels, les partenaires. Les locaux sont sur le même site géographique que ceux de l'ITEP, permettant de bénéficier d'espaces de réunions et de salles d'activité.



2.3. Les missions

Le SESSAD intervient dans le cadre du fonctionnement en DITEP- dispositif intégré. **Ses missions** sont définies par le cadre règlementaire- article D312-59-2 du CASF :

- 1° Accompagnent le développement des personnes, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie;
- 2° Dispensent des soins et des rééducations ;
- 3° Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;
- 4° Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés, ou au titre de l'unité d'enseignement créée par convention,
- 5° Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;
- 6° Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes.

La MDPH notifie les orientations en « dispositif » avec une indication de préconisation : dispositif ITEP / ITEP semi-internat ou SESSAD, avec la possibilité pour l'établissement ou le service d'accueil de modifier la modalité en fonction des besoins du jeune (projet personnalisé d'accompagnement), après accord de la famille. Cette pratique permet une plus grande réactivité et plus de souplesse, pour répondre de manière plus fine au projet du jeune.

La MDPH est informée de tous changements importants par la voie d'une fiche de liaison, signée par les parties (parents, direction service).

La notification SESSAD peut constituer une "porte d'entrée" sur le DITEP. Le SESSAD est parfois un premier pas dans le médico-social avec un travail mené auprès des parents sur l'acceptation du handicap et du suivi médico-social.

Le SESSAD n'est pas toujours la solution la plus adaptée mais peut être une étape nécessaire pour certaines familles.

3. Cadre législatif

3.1. Les orientations nationales des politiques publiques et leur déclinaison en région : vers une société inclusive

Le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire pour la période 2018-2022 ambitionne d'améliorer la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées à travers plusieurs de ses orientations stratégiques et notamment :

- Promouvoir collectivement l'autonomie dans une société inclusive par des actions pour développer des réponses d'accompagnement en soutien à la vie en milieu ordinaire, soutenir les aidants et améliorer le parcours de santé des personnes en situation de handicap et des personnes âgées;
- Permettre aux personnes d'accéder aux soins et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit et plus spécifiquement améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et proposer des réponses médicosociales souples, modulaires, évolutives, adaptées.

Les livrets du P.R.S.

A l'appui du P.R.S, des livrets formulent des propositions en lien avec un contexte régional et national. Trois livrets sont à retenir pour le SESSAD :

- o **Livret 14** Repérage, diagnostic, accompagnement précoce
- Livret 15 Accompagnement des enfants en situation de handicap, scolarisation et participation sociale des jeunes en situation de handicap.
- o Livret 18 Insertion et parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

S'agissant du parcours scolaire, de formation et d'insertion professionnelle, il est fait référence à la nécessaire diversification des modes de réponse, à la mise en œuvre de réponses innovantes dans une visée plus inclusive.

3.2. Un cadre de référence : des textes juridiques et des recommandations de bonne pratique

✓ Des lois fondatrices

- La convention internationale des droits de l'enfant 10 juillet 1989
- o Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et les articles D.312-59-1 à D.312-59-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Loi HPST du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé, et aux territoires
- Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance posant le principe de l'école inclusive
- Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements scolaires et les ESMS

✓ Les textes définissant les ITEP et SESSAD

- Le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques,
- La circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis,

✓ 2017, le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD

- o Défini par l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Le décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des ESMS en dispositif : il propose différents documents modèles afin d'accompagner et de faciliter le déploiement du dispositif
- L'instruction DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

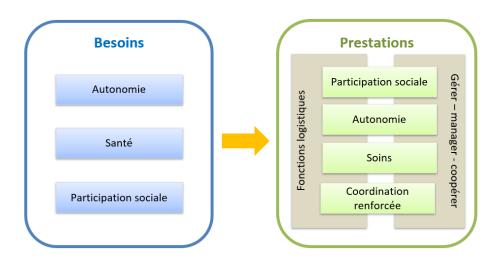
✓ Les recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles : RBPP

Les professionnels s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS:

- o Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire (septembre 2021)
- o Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (mars 2018)
- L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation (décembre 2017)
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement (janvier 2017)
- Les « comportements problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : prévention et réponses (décembre 2016)
- Accompagnement à la santé de la personne handicapée (juillet 2013)
- o L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les Sessad (juin 2011)
- Le questionnement éthique dans les ESMS (octobre 2010)
- o La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008)

✓ Les nomenclatures SERAFIN-PH³

Les nomenclatures SERAFIN-PH permettent de décrire, sur la base d'un langage commun partagé entre tous les acteurs (structures médico-sociales, sanitaires ou de droit commun), les besoins identifiés de la personne concernée et les réponses à apporter. L'usage des nomenclatures contribue à personnaliser les réponses afin de soutenir le parcours des personnes concernées dans une dimension inclusive.



³ Guide descriptif des nomenclatures détaillées des besoins et des prestations et guide de bonnes pratiques sur les usages qualitatifs des nomenclatures-CNSA 2020

3.3. Les droits des personnes accompagnées et de leurs proches

3.3.1. Des droits réaffirmés⁴



Des outils obligatoires, remis et présentés aux jeunes et aux familles viennent traduire ces droits :

Le livret d'accueil

Le livret d'accueil est remis à chaque jeune et son représentant légal lors de l'accueil. Il comporte en annexe la charte des droits et libertés et le règlement de fonctionnement. Le livret d'accueil donne des éléments d'informations concernant le SESSAD et son fonctionnement.

La charte des droits et libertés

La charte des droits et liberté est annexée au livret d'accueil. Elle a pour vocation d'affirmer les grands principes éthiques guidant l'intervention des professionnels et garantissant les droits des personnes accueillies : non-discrimination, choix, droit à l'information, au respect de la personne et des liens familiaux, à la protection, à l'autonomie, à un accompagnement adapté.

• Le règlement de fonctionnement

Il définit les droits et devoirs des personnes accueillies et les engagements de la structure d'accueil. Il s'agit d'un document de référence pour garantir les règles de vie collectives et les droits individuels.

• Le contrat d'accompagnement

Remis à la personne accompagnée ou à son représentant légal lors de l'admission, il doit être signé dans le mois suivant l'admission. Document légal qui engage ses signataires, il précise les droits, devoirs et obligations des usagers, des représentants légaux et du service et définit les objectifs et la nature de l'accompagnement.

Des premiers objectifs de travail sont définis avec les familles, objectifs qui seront affinés dans les 6 mois suivants dans le cadre du PPA. Lors du passage à la majorité, les objectifs initialement fixés avec les parents sont relus et mis au travail avec le jeune majeur.

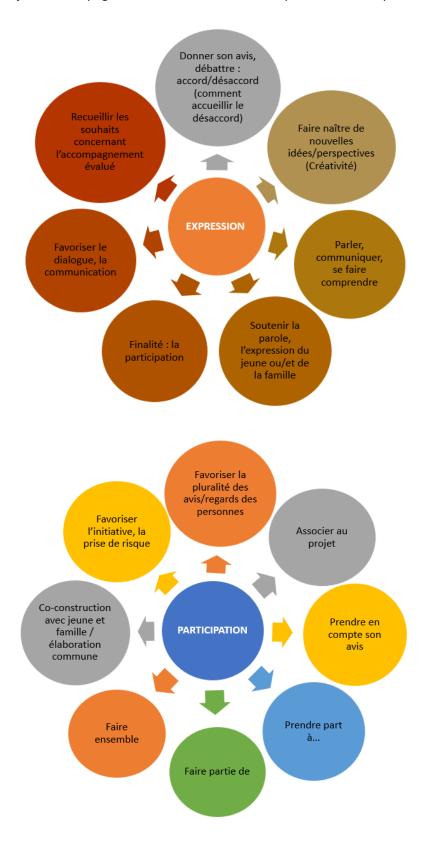
Au-delà des documents venant formaliser ces droits, il s'agit de les faire vivre au travers des principes d'action et des modalités d'accompagnement proposés.

-

⁴ En référence à la loi 2002-2

3.3.2. L'expression et la participation des jeunes et des familles au cœur du projet

Le travail d'accompagnement repose sur la relation établie entre le jeune et les professionnels. La parole, l'expression sont au cœur des modalités d'action avec pour finalité la participation la plus grande des jeunes et des familles au projet d'accompagnement, en fonction de leurs possibilités et capacités.



4. Le public accompagné

4.1. Caractéristiques des jeunes

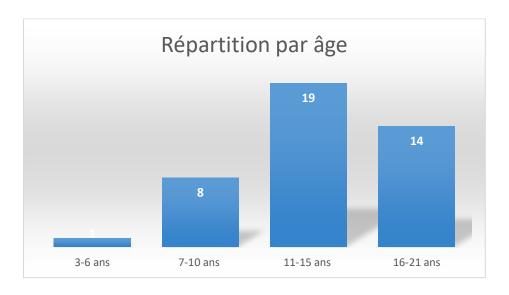
Le SESSAD accueille 46 jeunes, tous singuliers notamment concernant la nature de leurs difficultés et de leurs parcours de vie.

Les jeunes présentent tous des difficultés psychologiques, une socialisation perturbée et/ou un rapport aux apprentissages complexe.

Au 31/12/2020, le service dénombre environ ¼ de filles et ¾ de garçons (chiffres issus du bilan d'activité 2020).

La moyenne d'âge s'élève à 9,5 ans. Toutes les tranches d'âges sont représentées mais on peut noter une arrivée tardive dans les soins (repérage tardif et liste d'attente conséquente).

On peut repérer que chaque transition par cycle scolaire constitue une période de fragilisation et un risque accru de ruptures. Il est rare d'arrêter les accompagnements dans ses périodes sensibles.



5 jeunes bénéficiaient d'une mesure de protection, dont 3 d'une mesure de protection judiciaire et 2 d'une mesure administrative.

Les jeunes suivis sont scolarisés en classe ordinaire, spécialisée (ULIS, SEGPA, classes allégées ...), inscrits dans le champ professionnel ou en recherche d'orientation. Le SESSAD peut accompagner des jeunes qui bénéficient d'une adaptation du temps scolaire (scolarisation à temps partiel) et poursuivre le suivi avec des jeunes déscolarisés.

Lorsque les jeunes débutent l'accompagnement au SESSAD, certains bénéficient de scolarisations avec un petit volume d'heures. Mais la plupart des jeunes sont scolarisés à temps plein.

Le service accompagne des jeunes déscolarisés avec une perspective de reprise d'un projet scolaire ou de formation.

Le suivi des jeunes déscolarisés (8 jeunes en 2020) couplé à un décrochage social implique un accompagnement sur 3 plans, médico-social/Education Nationale/établissements de soins (hôpital de jour, CMP).

4.2. Des difficultés liées à la situation de handicap mais des ressources à mobiliser

Les professionnels du service notent une hétérogénéité des symptômes et des manifestations des troubles chez les jeunes accompagnés par le SESSAD. Et s'ils ont tous des difficultés expliquant le besoin d'accompagnement, ils ont aussi des qualités et des potentialités à exploiter comme support à l'accompagnement : inventivité, créativité, curiosité.

Dans un contexte favorisant leur disponibilité psychique, ils peuvent se montrer attentifs, pertinents et impliqués dans des activités en lien avec leurs centres d'intérêts qui peuvent constituer un appui (mais parfois des enfermements).

Les troubles du comportement s'exprimant sur un mode d'extériorisation ou de retrait- des jeunes accompagnés constituent le premier élément d'indication. Les manifestations perturbent la scolarisation, la vie familiale et, de manière générale, la socialisation. Elles traduisent des difficultés psychologiques importantes, qui ont parfois déjà amené le jeune à bénéficier de soin en secteur sanitaire (CMP, Hôpital de jour) ou médico-social (CMPP, CAMSP).

Du point de vue psychopathologique, nous avons affaire à des problématiques variées. Il peut s'agir de pathologies psychiatriques ou encore de troubles de la personnalité ou de troubles neurodéveloppementaux...

Aucune classification nosographique n'épuise la question posée par ces enfants ou adolescents. Ainsi chaque sujet se présente avec ses particularités. Seuls quelques-uns des comportements décrits plus haut peuvent être présents, et de façon plus ou moins accentuée.

Ces comportements n'entravent cependant pas en totalité l'adaptation à un milieu social et/ou scolaire ordinaire.

La complexité des histoires et des problématiques ne permet pas d'établir des généralités mais nous pouvons néanmoins repérer des constantes :

Ces jeunes présentent souvent un contrôle difficile des émotions : les sentiments, les affects (envies, colères, peurs, angoisses, mises en danger...) ne sont pas toujours endigués ni contenus dans certaines situations relationnelles. Ils envahissent le temps et l'espace de la relation de façon directe. Ce qui peut se manifester par une instabilité psychique et motrice, de l'agitation, des difficultés d'attention et de concentration ou encore par de l'inhibition, des attitudes de repli, voire un retrait relationnel. Les impulsivités peuvent être excessives et engendrer des comportements d'agressivité envers les pairs, les adultes qui les entourent ou envers eux-mêmes.

Ces jeunes souffrent souvent d'une faible estime d'eux-mêmes qui s'accompagne d'une peur exacerbée de l'échec. Ils n'ont pas les ressources personnelles suffisantes pour relativiser et prendre de la distance avec certaines situations qui relèvent pour eux de l'insupportable (demandes, frustrations et difficultés à percevoir les limites...).

Ils peuvent également se laisser surprendre par ce que les professionnels leur proposent et consentir à la nouveauté (les JAP, les séjours...) dès lors qu'ils sont rassurés sur les conditions (qui les accompagne, comment...). L'équipe peut s'appuyer sur leurs curiosités.

Leur rapport à la temporalité montre souvent une grande difficulté d'historisation, de repérage d'un avant et d'un après, tant la référence à l'immédiateté et à l'instant domine. Le repérage dans la généalogie est souvent brouillé, voire inorganisé.

Parfois des troubles psychomoteurs sont aussi repérés, tels qu'une désorganisation motrice et spatiale, une méconnaissance et une perception troublée du corps et des difficultés à prendre soin de soi.

Ces jeunes ont souvent un rapport au langage particulier qui peut se traduire par une incohérence du discours (labilité, discontinuité, répétition...), une difficulté à organiser et traduire leur pensée dans un langage compréhensible par l'autre. Cependant, chez certains, une sensibilité à l'humour et des propos parfois très pertinents sont repérés.

Des fragilités dans leur construction identitaire sont à l'œuvre ; celles-ci donnent à leur quête affective un caractère massif et discontinu, fait de collages, d'exclusivité, d'affrontements et de ruptures. Cependant, nombreux sont ceux qui cherchent à créer du lien (relations amicales, amoureuses) et aspirent à, voire revendiquent, une vie ordinaire "comme tout le monde".

En fonction de l'âge, les troubles psychiques/la souffrance psycho affective peuvent se manifester différemment, avec une intensité et une expression variable. Certains des troubles ci-dessous peuvent être repérés :



4.3. Des besoins repérés en matière d'autonomie, de participation à la vie sociale et en santé

4.1.1. Les besoins et attentes selon les jeunes et ce que le SESSAD leur apporte

Les jeunes font part de leurs difficultés relationnelles et émotionnelles tant avec les autres jeunes qu'avec les adultes.

Les jeunes se saisissent progressivement du SESSAD comme une aide, un soutien, un espace de rencontres et de temps collectifs, des éléments de compréhension de leurs difficultés . Ils expriment un besoin de confiance, de soutien, d'un tiers dans les relations.

« A avoir plus « à être autonome » confiance en moi » « C'est mon parachute en cas «à me faire des de chute» amis et à essayer de vaincre les difficultés » « Il m'aide à avancer dans mes projets futurs » « M'apprendre à bouger mon corps et pour pas taper les autres»

Propos issus d'entretiens réalisés auprès des jeunes accompagnés

Les jeunes expriment des demandes plus ou moins explicites. Le travail de l'équipe consiste à entendre ces demandes, les traduire, formuler des hypothèses, qui serviront de point de départ à l'accompagnement proposé et formalisé dans le cadre du PPA.

L'équipe cherche à faire émerger une demande et s'appuie sur la relation transférentielle.

4.1.2. Les besoins et attentes selon les familles et ce que le SESSAD apporte

Les familles évoquent un besoin de soutien pour leur enfant. Le SESSAD peut représenter un allié, un lieu de respiration ou une ressource en cas de besoin pour les familles.

Le SESSAD tente de répondre aux attentes des parents concernant leur enfant pour :

- « gérer les rapports à l'autre (relations sociales difficiles très souvent énoncées)
- gérer les tensions dans l'environnement
- les difficultés de concentration
- la gestion des émotions
- comprendre les dangers
- aider à la recherche de stage
- épauler au moment de crises » Issus d'objectifs signés dans les contrats d'accompagnement

Des adultes qui comprennent, qui ne soient pas dans le jugement, une nouvelle relation de confiance, qui connaissent parfaitement les troubles, le handicap »

« ESS : le SESSAD est un allié, on s'est senti soutenus»

« on arrive enfin à

trouver des solutions

pour canaliser le comportement, des conseils donnés par le

Sessad »

propos issus d'entretiens réalisés auprès de familles

« Avant tout une relation humaine créée, un lieu de respiration au sein de l'école» « C'est sa béquille» « en réunion, des points concrets abordés, l'organisation familiale, la prise en compte des habitudes de vie, ...ses hobbies, ses réactions..et pour les parents, lieu où on pouvait vider notre sac, le fait de verbaliser aidait à synthétiser, mettre en évidence des choses »

4.1.3. L'évaluation des besoins par les professionnels

Le repérage des besoins est effectué en amont du SESSAD par :

- Les écoles
- Les lieux de soins :
- Une évaluation de la CDAPH donnant lieu à la notification MDPH avec orientation en DITEP avec modalité d'entrée dans le dispositif.

Les professionnels du SESSAD affinent leur connaissance du public accompagné tout au long du parcours grâce aux observations interdisciplinaires, partagées lors des réunions institutionnelles. L'évaluation des besoins réalisée par les professionnels est partagée avec les demandes, attentes, envies, habitudes de vie et besoins exprimés par les familles et par les jeunes eux-mêmes.

Les besoins évalués permettent de définir les objectifs de travail et les actions à mettre en place dans le cadre de l'accompagnement. Ils sont organisés selon 3 dimensions :

- Besoins en matière de santé somatique et/ou psychique⁵
- Besoins en matière d'autonomie dans la vie quotidienne
- Besoins en matière de participation sociale pour mener sa vie de jeune, sa vie d'élève, sa vie familiale, sa vie de citoyen, en lien avec les dispositifs de droit commun

_

⁵ Selon SERAFIN-PH

5. Le projet d'accompagnement et son organisation sur le territoire de vie des jeunes, au service de leur parcours

5.1. Les principes d'intervention, les références éthiques

Le projet du service est référé à des principes d'intervention qui soutiennent l'action des professionnels, dans leurs interventions, qui s'organisent sur les différents lieux de vie des jeunes et en lien avec les familles et les partenaires :

- ✓ Offrir un accompagnement personnalisé
 - Permettre la rencontre/créer les conditions de la rencontre
 - Traduire les symptômes du jeune, de ce qu'il manifeste auprès du jeune lui-même, de ses parents, des partenaires.
 - Offrir des espaces d'échanges et de co-construction : entretiens d'admission, PPA, RV réguliers avec les parents, ESS.
 - o Proposer des actions en lien avec les besoins
 - o Expliciter les finalités poursuivies et le sens des actions aux jeunes, aux familles
 - o Prendre en compte les demandes, observations des jeunes, des familles, des partenaires
 - Ajuster l'accueil et l'accompagnement en fonction des besoins du jeune et de sa famille et de leurs réponses : des actions et des projets avec un sens pour le projet de l'enfant et évoluant avec son projet.
- ✓ Tenir compte du territoire de vie du jeune
 - o Prendre en compte le jeune dans sa globalité, pas uniquement avec son statut d'élève,
 - o L'inscrire dans son territoire de vie, lui faire découvrir les ressources,
 - o Faire découvrir et accompagner sur les dispositifs de droits communs, les transports,
 - o Éclairer les partenaires sur l'action du SESSAD.
- ✓ Laisser la place à chacune des parties prenantes, dans le respect de leur temporalité et de leur réalité
 - o Faire émerger la demande
 - o Partir de là où en est le jeune
 - Volonté de prendre en compte la réalité des parents et des partenaires
 - o Reconnaissance de la souffrance du jeune et de sa famille
 - o Reconnaissance et prise en compte du savoir de la famille
 - o Rechercher la coopération avec les parents
 - o Apporter une expertise tout en laissant le parent être acteur
 - Se décaler des injonctions sociétales pour protéger le jeune d'une exigence incompatible avec ses difficultés, à un moment présent.
 - O Soutenir parfois les liens d'amitiés, la posture d'élève, plutôt que les exigences dans les apprentissages.
- ✓ Prendre appui sur l'interdisciplinarité
 - o Double référence éducative et thérapeutique,
 - Rencontres des familles et partenaires à deux professionnels ; un binôme adapté en fonction des situations,
 - Réunions interdisciplinaires hebdomadaires.

- ✓ Faire institution, une affaire d'équipe
 - o Un cadre institutionnel de référence, quel que soit le lieu de l'intervention,
 - o Faire équipe dans tous les instants de la vie professionnelle,
 - o Un cadre repérant pour les jeunes, une régularité du rythme des séances,
 - L'importance des temps informels et des interstices.

5.2. Les objectifs généraux de l'accompagnement

Le SESSAD ARRIA, dans ses interventions auprès des jeunes, mais aussi en soutien des familles lorsque nécessaire, poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Favoriser la parole et la participation du jeune
 - o Entendre, respecter et faciliter la parole du jeune.
 - Faire émerger et prendre en compte les besoins et les demandes du jeune : l'amener à parler en son nom.
- ✓ Accueillir la complexité des troubles du jeune, permettre leurs déchiffrages.
 - o Mettre des mots sur ses émotions, prendre du recul, s'apaiser
 - Aider le jeune à s'exprimer concernant son rapport à l'école, à l'autre, au savoir, sa vie familiale.
 - Établir une relation de confiance
 - Repérer quelle est sa logique de pensée, sa perception des situations. L'aider à mieux comprendre les situations auxquelles il se confronte.
 - o L'aider à mieux percevoir les effets de ses actes au quotidien.
- ✓ Favoriser son inscription dans son environnement scolaire et social (faire reconnaître leurs singularités, leurs différences).
 - o L'aider à identifier les personnes/services ressources et à s'en saisir
 - Soutenir, favoriser la communication, la compréhension entre le jeune et son entourage/environnement. Fonction de tiers
- ✓ Favoriser l'épanouissement et développer l'autonomie du jeune en s'appuyant sur ses potentialités diverses
 - Mettre en avant ses possibilités, ses savoirs faire...
 - Repérer les difficultés et trouver des solutions avec lui.
 - Développer la créativité.
 - Créer un espace relationnel pour le jeune afin qu'il puisse mettre ses difficultés au travail, développer ses différentes compétences et favoriser l'accès à l'autonomie en fonction de son développement.
 - Accompagner des moments importants de la vie : majorité...
- √ L'éveiller à la citoyenneté et l'aider à trouver sa place dans la société.
- ✓ Prendre soin de soi.
- ✓ Respecter son rythme et ses relations avec l'entourage.

✓ Pour la famille, proposer d'être un tiers ou une ressource en vue de favoriser son implication dans le projet du jeune (compréhension des difficultés, éclairage des enjeux relationnels et préservation de la place de chacun, enfants ou parents, dans la dimension familiale).

5.3. Le projet d'accompagnement reposant sur des interventions interdisciplinaires

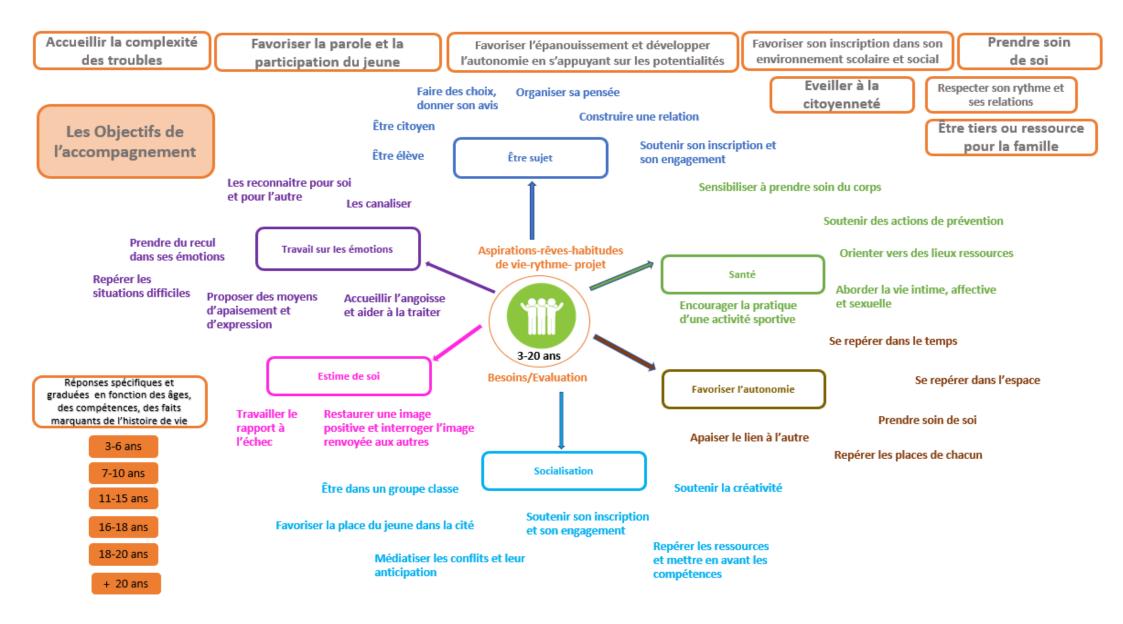
Chaque jeune accompagné par le SESSAD est singulier. Ses besoins sont spécifiques et son projet est personnalisé en conséquence. En fonction de ses aspirations, de sa temporalité, de ses besoins, des besoins identifiés par l'équipe et les partenaires, chaque jeune se verra proposé un ensemble de modalités d'interventions en réponse à ses difficultés durables ou passagères.

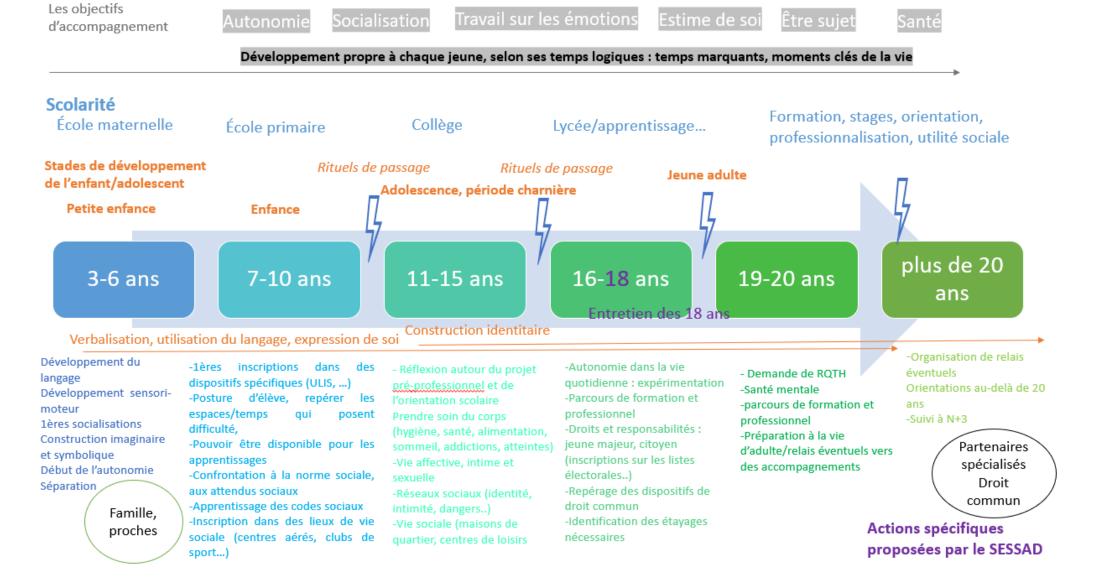
Le SESSAD, par ses interventions, vient permettre à chaque jeune de retrouver confiance, apaisement, de pouvoir mener sa vie d'élève, pouvoir envisager des relations sociales plus adaptées. Pour ce faire, le SESSAD mobilise des interventions thérapeutiques et éducatives, en articulation avec la dimension pédagogique portée par l'Éducation Nationale. Ces actions interdisciplinaires produisent des effets à visée soignante.

Selon le projet de chaque jeune, selon son âge, selon sa situation familiale, différentes modalités pourront être mobilisées et de manière plus ou moins importante, toujours en résonnance avec les objectifs du projet personnalisé.

Des ateliers et des activités médiatisent le travail mené avec les jeunes. Ces diverses médiations sont choisies en fonction des objectifs poursuivis et définis dans le projet personnalisé et des centres d'intérêts de chaque jeune. L'adhésion du jeune aux activités est recherchée au maximum.

Les activités sont proposées par un professionnel ou en binôme, favorisant les regards croisés. Un même atelier permet de travailler différentes dimensions. Par exemple, l'atelier cuisine permettre de travailler la créativité, la socialisation, l'estime de soi...





Des accompagnements personnalisés et adaptés selon les âges et les faits marquant vécus

5.4. La mise en œuvre de l'accompagnement dans une dimension interdisciplinaire

L'équipe du SESSAD propose une palette de modalités d'intervention, mobilisables en fonction du projet du jeune, de sa sensibilité, de son adhésion ou des objectifs à viser. L'équipe, dans le cadre du PPA, propose des modalités, discutées avec le jeune et/ou sa famille et ajustées selon l'avis des principaux intéressés et selon le déroulé du PPA ou selon des éléments de contexte. Il s'agit de proposer les modalités et les médiations les plus adaptées à la situation singulière de chaque jeune.

5.4.1. Les diverses modalités d'intervention

Les modalités proposées combinent séances d'accompagnement individuel et séances collectives, proposées à un rythme de 1 à 5/6 séances par semaine, en fonction du projet du jeune, de ses besoins, de la période qu'il traverse :

- ✓ Séances individuelles éducatives ou thérapeutiques en adéquation/proximité avec le lieu de vie de l'enfant : à l'école, à domicile, au service, en extérieur (milieu urbain/rural)... Sont proposées aux jeunes, en fonction de leurs besoins, des séances individuelles avec un éducateur, un suivi psychologique, des séances de psychomotricité.
- √ Séances en petit groupe.
- ✓ Séances co-animées offrant la possibilité de croiser les regards des professionnels.
- ✓ Le choix d'une **médiation** pour faciliter les échanges (jeux, artistique, balade...) : « c'est l'histoire d'une rencontre », à partir des souhaits, demandes des jeunes mais aussi à partir de l'interprétation des envies par les professionnels, lorsque celles-ci ne sont pas ou peu exprimées. Il y a une volonté des professionnels de tenter, parfois se tromper, et de s'ajuster si nécessaire.
- ✓ Les **séjours**,
- ✓ Les Journées d'Accueil Personnalisé, pendant les vacances scolaires,
- ✓ Les sorties exceptionnelles en appui sur l'accès à la culture et aux évènements de la ville,
- ✓ Les visites à domicile,
- ✓ Participer avec le jeune sur des temps de centres de loisirs par exemple,
- ✓ **Groupes parents/enfants**: Il s'agit d'un espace de rencontre qui permet aux parents de passer un moment privilégié dans un cadre sécurisant, de découvrir des espaces accessibles en transport en commun qu'ils pourront remobiliser ultérieurement. Ce groupe est constitué pour l'année, proposé par les professionnels à des parents en fonction de la problématique du lien parents/enfants. C'est une médiation riche qui permet de lutter contre l'isolement des familles, de partager des difficultés rencontrées, de prendre plaisir dans le cadre d'activités, de travailler sur le processus d'individuation, de voir son enfant avec d'autres, de voir son enfant se débrouiller. La participation à ce groupe est inscrite dans le PPA. Créé depuis 2016, ce groupe est bien investi, certaines familles sont motrices.

Le SESSAD propose de manière majoritaire des accompagnements individuels mais complétés de la dimension collective, importante pour les jeunes accompagnés, dont une des difficultés majeures est le rapport à l'autre et la socialisation. Le recours à des séances en petit collectif ou la proposition de temps de loisirs ou de séjours offre la possibilité de mettre au travail cette dimension. Dans tous les cas, au regard des difficultés des jeunes accompagnés par le SESSAD, il est souligné l'importance de la rencontre physique. Des propositions de travail en visio-conférence peuvent s'envisager, comme cela a été le cas lors de la crise sanitaire pour pallier l'absence de la rencontre physique, mais cette modalité ne peut pas constituer une constante.

5.4.2. Les ateliers, activités et médiations

Pour mener à bien l'accompagnement, les professionnels appuient leur action sur des ateliers, des activités ou des médiations conduites par un ou plusieurs professionnels, selon leur champ de compétences.

Les supports de travail vont être proposés par l'équipe en fonction des centres d'intérêt des jeunes. Des activités pourront être inventées pour un jeune en particulier de manière à recueillir son adhésion et son implication. Certains ateliers sont pérennes et d'autres sont créés spécifiquement pour le projet de certains jeunes.

Le SESSAD a la particularité de proposer des actions collectives pendant une partie des vacances scolaires, sous forme de petits séjours collectifs, dans le cadre des JAP – Journées d'Accueils Personnalisées.

Ces ateliers et activités sont proposés sur des temps en dehors des heures de classe ou de stage. Les professionnels organisent les transports de manière à faciliter les déplacements des jeunes et optimiser leur emploi du temps, entre cours, accompagnement par le SESSAD, vie de famille, autres prises en charge en soins parfois. De manière non exhaustive, un panorama des activités, médiations et sorties possibles sont détaillées ci-dessous :

Ateliers / créativité, estime de soi

- Activités créatives
- Atelier vidéo
- •Jeux de rôle
- Cuisine
- Musique assistée par ordinateur

Rapport au corps, à l'autre, au cadre, à l'espace

- •Parcours psychomoteur
- Danse
- •cirque
- $\bullet Relaxation$
- •Travail du corps devant le miroir
- •Atelier collectif bien-être
- •Repérage en ville
- •Travail autour des transports en commun
- •Les règles du vivre ensemble

Autour de la parole, des places de chacun

- •Expression des ressentis
- Atelier d'expression
- •théâtre
- •Temps de parole
- •Jeux de rôle
- •Jeux de société
- •Repas partagés

Sorties et séjours : la dimension collective, le vivre ensemble, les expériences nouvelles

- •Sorties extérieures dans différents lieux de droit commun
- •Sorties culturelles, de loisirs et sportives
- •Séjours à la ferme
- •JAP : journée d'Accueil Personnalisé pendant les vacances scolaires

L'appui à la dimension scolaire, de formation ou préprofessionnelle

- Recherche d'un soutien pour l'aide aux devoirs
- •Appui à la recherche de stages
- •Appui à l'identification de lieux ressources
- •....

5.4.3. Les lieux d'intervention

Les professionnels mènent leurs interventions dans les différents lieux de la vie des jeunes. Ils interviennent dans les écoles, au domicile, au centre de loisirs, au SESSAD... Les professionnels se déplacent, ils peuvent accompagner un jeune à un RDV, aller le chercher à l'école et le conduire au service pour une séance. Dans ce cas, le temps de trajet est souvent un temps privilégié propice à l'échange.

Pour favoriser la relation et les échanges, principalement pour les adolescents, les professionnels peuvent organiser des sorties (balade, sortie en ville, restaurant, activité...).

Le lieu d'intervention est défini de manière à faciliter l'organisation des séances pour le jeune, pour sa famille, en coopération avec les lieux qui accueillent l'enfant (école, centre de loisirs...). Dans les écoles, la psychomotricienne peut, par exemple, utiliser la salle d'activité mise à sa disposition.

5.5. La co-construction de réponses personnalisées : le PPA comme guide du parcours, en fonction des besoins du jeune

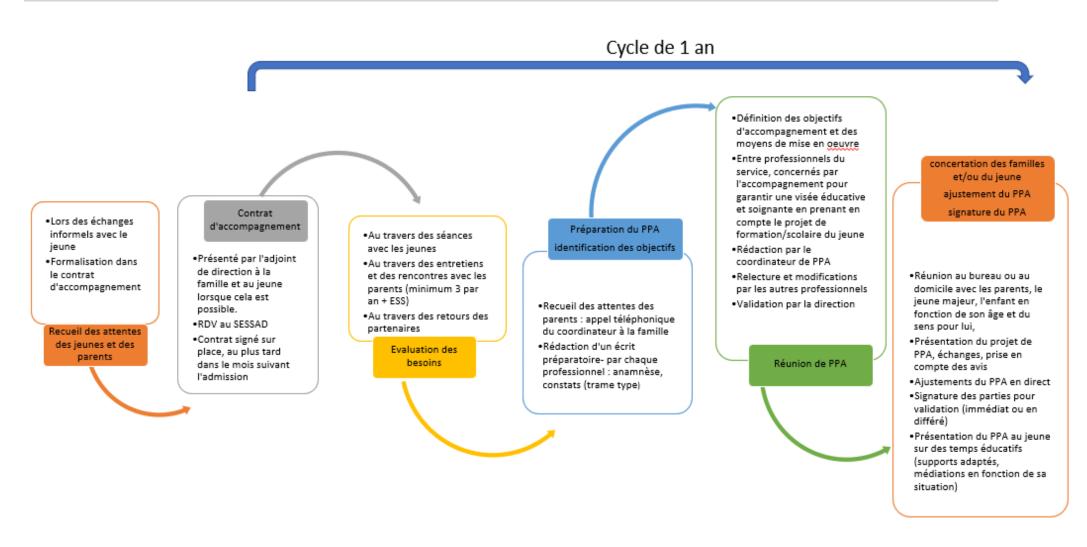
5.5.1. Le processus d'élaboration du PPA

L'accompagnement est à chaque fois à construire dans le cadre d'un projet personnalisé. L'élaboration clinique de celui-ci et son actualisation régulière, en fonction des réponses du jeune, des discours des parents et des témoignages des partenaires, nécessitent une approche interdisciplinaire alliant le thérapeutique, l'éducatif et le pédagogique (en prenant en compte le Gevasco du jeune et les retours des enseignants). L'outil PPA est la traduction d'une co-construction, avec une définition claire des objectifs et des modalités de mise en œuvre à partir d'une analyse interdisciplinaire des situations.

Lorsque c'est nécessaire, les professionnels du SESSAD sollicitent des partenaires extérieurs au cas par cas pour participer au PPA. Les partenaires extérieurs conventionnés sont systématiquement invités et rédigent un bilan de situation.

Les professionnels du SESSAD ont fait le choix de différencier les accompagnements et de préserver ainsi pour le jeune un espace neutre. C'est pourquoi, les professionnels du SESSAD ne participent pas aux réunions de PPA des autres partenaires qui accompagnent le jeune.

Le processus d'élaboration et d'actualisation du PPA : une co-construction avec les familles et les jeunes, selon leurs capacités



5.5.2. La double référence et la coordination

Pour chaque jeune, deux référents sont nommés :

- **Un référent éducatif** : c'est un éducateur référent qui rencontre le jeune régulièrement. Il assure le suivi éducatif du jeune.
- **Un référent thérapeutique** : psychologue qui rencontre ou pas le jeune.

Le coordinateur de PPA:

- Est un professionnel qui accompagne le jeune,
- Est une fonction permettant de faire vivre l'interdisciplinarité
- A pour fonction de :
 - o Formaliser le PPA,
 - Être l'interlocuteur des parents autour du PPA.

5.6. Le soutien aux familles

L'équipe du SESSAD travaille en coopération avec la famille et tente de les associer autant que possible au projet de leur enfant. Les familles sont impactées par les troubles de leur enfant. Elles ont d'une part un besoin de comprendre leur enfant pour le soutenir et d'autre part pouvoir bénéficier d'espaces de répit.

✓ Installer et garantir un espace de parole privilégié

- o Être à l'écoute.
- o Garantir une place pour chacun et soutenir la parole de chacun.
- o Accueillir les inquiétudes. Prendre en compte la souffrance de certains parents.

✓ Apporter des repères aux familles, permettre un autre regard sur leur enfant

- Accompagner la famille dans la compréhension et la prise en compte des ressources et des difficultés de leur enfant.
- Apporter des repères sur les stades de développement de l'enfant et des éclairages concernant la psychopathologie des jeunes.

✓ Permettre aux parents d'être partie prenante dans l'accompagnement et soutenir l'implication de chacun (père/mère).

- Soutenir et valoriser les savoirs faire parentaux, s'appuyer sur leurs observations.
- S'appuyer sur le quotidien : Partir de situations concrètes du quotidien (question de l'intimité, des expériences pour grandir, les codes sociaux, l'hygiène...).
- Réfléchir autour du projet scolaire, de formation, d'insertion sociale et culturelle de l'enfant, jeune...
- Construire une réflexion partagée sur les liens entre l'enfant et le parent : Pouvoir renvoyer nos propres observations, formuler des hypothèses. Réfléchir ensemble.

✓ Soutenir lors de démarches complexes, informer des droits et des devoirs, savoir attester de la loi parfois.

 Bénéficier de l'appui de l'assistante de service social pour faciliter l'accès aux droits et engager les démarches administratives nécessaires au parcours du jeune.

5.7. Les coopérations avec des partenaires pour accompagner le parcours

5.7.1. Les objectifs de la coopération

Objectifs généraux

- ✓ Prendre en compte la situation globale de l'enfant tout en favorisant un accompagnement en collaboration avec les partenaires,
- ✓ Favoriser la construction de parcours adaptés à la singularité des projets des jeunes,
- ✓ Être force de propositions et de ressources auprès des différents partenaires,
- ✓ Apporter un regard médico-social sur la situation de l'enfant,
- ✓ Soutenir le plus possible l'inclusion et le parcours singulier en permettant d'identification des services/personnes ressources dans son environnement et leur mobilisation par le jeune (faire reconnaître leurs singularités, leurs différences).

Les objectifs opérationnels

- ✓ Sensibiliser l'environnement aux difficultés du jeune.
- ✓ Organiser des échanges réguliers avec les partenaires pour favoriser un partage et un enrichissement des compétences autour du projet du jeune.
- ✓ Soutenir les différents intervenants et médiatiser les relations entre le jeune et son environnement.
- ✓ S'enrichir de la connaissance et de la perception que les partenaires ont de la situation.

Le SESSAD inscrit son action aux côtés parfois de plusieurs autres acteurs mobilisés autour d'un jeune. Le travail d'accompagnement se pense de manière spécifique et différenciée mais aussi complémentaire. La connaissance des acteurs sur le territoire permet de penser et d'organiser des relais ponctuels ou en vue par exemple de la fin d'accompagnement par le SESSAD.

Le SESSAD est inscrit dans son environnement :

- Des partenaires institués,
- Des acteurs ponctuels, sollicités sur le territoire de vie d'un jeune, dans le cadre de son PPA.

5.7.2. Des coopérations internes à ARRIA

Des coopérations internes à ARRIA dans le cadre du fonctionnement en dispositif et en articulation avec de nouveaux dispositifs récemment mis en place tels que le PCPE dédié à la gestion de la liste d'attente de places en SESSAD, la classe ressource, en soutien à la scolarisation au sein d'un collège ou encore le dispositif DIMASS Petite Cabane pour les très jeunes enfants.

Dans ce cadre, les coopérations sont réciproques :

- du SESSAD ressource pour les autres services de ARRIA,
- ou des autres services au bénéfice du parcours des jeunes accompagnés par le SESSAD.

CASIM et CAFS, hébergement permettant un travail sur la séparation (avec la famille et réciproquement) et offrant un espace de répit : Lors des réunions d'équipe interne autour de la situation (PPA, points cliniques), des besoins en hébergement peuvent être identifiés. Le CASIM, internat de ARRIA et le CAFS, accueil en familles d'accueil, font ressource et ce projet est proposé aux parents.

Appartement, outil d'évaluation des compétences dans la vie quotidienne : Pour des jeunes de plus de 17 ans ou moins, selon leur maturité, leur niveau d'autonomie et leur projet, il peut être proposé un accueil ponctuel sur l'appartement d'ARRIA, outil pour évaluer les compétences du jeune dans la vie quotidienne. La durée en est limitée à une semaine, l'accompagnement est maintenu par un éducateur du SESSAD, en articulation avec l'éducateur rattaché à cet outil (0,20 etp). Des évaluations partagées sont réalisées.

DITEP: le fonctionnement en dispositif facilite les passerelles, permet des transitions plus fluides et permet des complémentarités pour co-construire des accompagnements partagés. Des jeunes, dans leur parcours, peuvent passer du SESSAD vers l'ITEP et de l'ITEP vers le SESSAD. Cette transition s'effectue progressivement, envisagée parfois sur une année. La durée est fixée en fonction du projet du jeune et en fonction de l'accord des parents.

Une convention est passée entre le service d'origine et le service accueillant pour organiser les modalités d'intervention du service et identifier les rôles de chaque service, notamment dans les relations avec les partenaires extérieurs. Les PPA sont maintenus dans les services/établissements respectifs.

La transition ITEP vers SESSAD sur une année a pu par exemple permettre pour un jeune que ce soit envisageable et accepté par l'établissement scolaire et les parents.

Accompagner une transition douce du SESSAD vers l'ITEP ou vers d'autres services : le SESSAD prépare de manière étroite la transition avec la famille et le service d'accueil : organisation de concertations régulières avec l'équipe de l'ITEP et le jeune, en lien avec la famille, visite des locaux de l'ITEP, faire bénéficier d'une activité à l'ITEP en plus du SESSAD dans la perspective de l'admission à l'ITEP.

Les services de l'Association comme terrain de stages pour les jeunes du SESSAD : cuisinier du Lisec, agents d'entretien... : Les équipes du SESSAD et du lieu de stages partagent leurs observations des compétences.

Ces coopérations et le fonctionnement en dispositif permettent de construire des parcours avec des transitions douces, d'organiser des passages de relais coordonnés et respectant le rythme des jeunes et de leur famille. Ce fonctionnement permet au jeune et à sa famille d'être positionné en acteur du projet. Les vignettes suivantes illustrent ce fonctionnement.

Avec le service appartement de l'association :

Qui : Jeune majeur accompagné depuis 3 ans par le SESSAD ITEP

Constat : Jeune qui se dévalorise quant à sa capacité à « se débrouiller » seul et qui envisage de faire une demande de SAVS en relai de l'accompagnement par le SESSAD.

Quand : Année 2021. Immersion de 3 fois une semaine en appartement.

Objectifs:

Permettre à un jeune majeur d'expérimenter la vie en appartement. Des semaines d'hébergements sont programmées au cours de l'année pour :

- Evaluer ses capacités à vivre seul dans un appartement dans un cadre sécurisant (accompagnement conjoint de l'éducatrice chargée de la mise en œuvre du projet appartement et l'éducatrice référente du SESSAD).
- Gérer sa vie quotidienne en autonomie.
- Repérer les besoins en termes d'accompagnement à la sortie du SESSAD à 20 ans.

Moyens:

- Echanges réguliers entre les deux services (point clinique, concertation, évaluation avec le jeune et les professionnels concernés).
- Accompagnement éducatif à l'appartement sur certaines soirées (aide à la gestion de budget, à la confection de repas...).

Avec le SESSAD TDI TSA

Qui : Jeune âgée de 14 ans accompagnée par le SESSAD ITEP depuis 8 ans.

Constat:

Jeune scolarisée en 4ème ULIS avec des temps d'inclusion qui investit les apprentissages (niveau CE1/CE2). Elle a besoin d'évoluer dans un cadre repéré et rassurant, avec des professionnels bienveillants. Elle a des rituels qui viennent la sécuriser. Elle se montre en décalage au niveau des centres d'intérêts des jeunes de son âge, reste centrée sur ses propres besoins. La dimension de l'autonomie et de sa future inscription professionnelle a besoin d'être accompagnée. Courant 2021, un diagnostic TSA est posé par le CMP.

Quand:

- Attribution de la notification MDPH pour un accueil en SESSAD TDI/TSA en juin 2021.
- De septembre à décembre 2021, travail de relai avec le SESSAD TDI/TSA ARRIA

Objectifs:

- Soutenir l'inscription scolaire et accompagner l'inscription préprofessionnelle pour préparer l'avenir de la jeune de façon plus adaptée par rapport à ses besoins.
- Travailler les habilités sociales et son autonomie au quotidien.
- Poursuivre le travail d'adaptation aux situations nouvelles et aux imprévus qui génèrent des montées d'inquiétude.

Moyens:

- Concertation avec le SESSAD TDI/TSA Arria et le SESSAD ITEP pour présenter la jeune et échanges réguliers entre service.
- Echanges réguliers avec les parents et la jeune pour préparer le relai.
- Séances éducatives avec la jeune en présence des 2 éducatrices puis avec la psychologue du SESSAD TDI/TSA.
- Présence des 2 services à l'Equipe de suivi de scolarisation pour formaliser le relai.

Avec l'ITEP des Perrines:

Qui : Jeune âgé de 12ans, accueilli depuis septembre 2015 à l'ITEP des Perrines.

Constat : Jeune avec un temps de scolarisation en augmentation, qui ne bénéficie que d'une aprèsmidi à l'ITEP. Des fragilités encore présentes qui nécessitent un double accompagnement (ITEP et SESSAD) pour sécuriser le jeune, les parents et le collège.

Quand: Année 2020/2021.

Objectifs:

Sécuriser le passage entre l'ITEP et le SESSAD pour le jeune, ses parents et les partenaires :

- Permettre au jeune, ses parents et les partenaires de découvrir le fonctionnement d'un SESSAD
- Prendre le temps de rencontrer les professionnels du SESSAD
- Travailler la séparation en douceur avec l'ITEP

Moyens:

- Elaboration d'un PPA commun et d'une restitution commune aux parents.
- Maintien d'un temps d'accueil à l'ITEP des Perrines.
- Début d'un accompagnement éducatif et psychologique au SESSAD.
- Echanges réguliers entre le SESSAD et l'ITEP (concertation, échange téléphonique, rencontre au collège commune).
- Bilan au mois de décembre 2020, en présence des parents.

5.7.3. Des coopérations avec différents acteurs externes

 Connaissance des acteurs du territoire pour coopérer, travailler en complémentarité, organiser des relais

Liens existants

Liens à créer ou renforcer

Partenaires dans de domaine du soin et de la prévention

CHU, Services de pédopsychiatrie (SHIP, SHADO)et psychiatrie (unité espace..), Les CMP, CMPP Henri Wallon, CAMSP, Handi Soins, MDA, planning familial, PMI, Centre médico sociaux, CPAM, Professionnels libéraux.

Partenaires dans le domaine de la culture/loisirs/sports

CCAS, MJC, maisons de quartier, centres sociaux, clubs de sport

ARPEJ, Fédération Léo Lagrange, association Corto loisirs, Loisirs pluriels, centres équestres...

Médiathèques, association T'Cap

Partenaires scolarité/formation

Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées professionnels ou généraux...), CFA, enseignants référents, AESH, MFR, centres de formation, différents et compétents, Handisup, associations de soutien scolaire bénévole (Association L'AFEV, CLJ...)

Partenaires spécialisés sociaux, médico-sociaux, judiciaire ITEP, SESSAD, IME, CAFS, CASIM,

Petite Cabane, PCPE, EMAS, EMR, STEMO

Protection de l'enfance : ASE (AED, AEMO, lieu de placement)

Département : PMI (TISF, puéricultrice...) LAEP (Le sablier)

Associations: l'Étape, ADAES 44, Jeunesse et Avenir, DITEP OVE, DITEP Moissons Nouvelles, Croix rouge (Courte Echelle) OCENS, APAJH 44... LAEP (Les pâtes au beurre, association d'écoute et d'accueil pour les parents et les enfants)

DITEP Inter SESSAD associatif Professionnels du SESSAD Famille, proches

Emploi/orientation Utilité sociale

SPE, mission locale,
ESAT, EA
Cap Emploi (GIRPH), DISPro (IME
Val Lorie)
CIO, conseillers d'orientation
Associations de solidarité,
Fédération Léo
Lagrange/dispositif Plan Job

Forum annuel des métiers « place aux gestes », Association L'outil en main, bus d'orientation

Les dispositifs ressources, les équipes spécialisées

Centres ressources : CREHPSY, CRA, centre régional Vie affective et sexuelle, IREPS, CRIAVS...

Partenaires institutionnels

Education nationale, ARS MDPH, ASE, AGEFIPH, Région ...

Des programmes spécifiques : PRE (programme de réussite éducative)

Logement, vie sociale, droits, citoyenneté

SAVS, résidence des jeunes, FAH, bailleurs sociaux, MJPM, structures d'hébergement TAN,

IJ et Points information Jeunesse, SUMPS

Fédération Léo Lagrange (programme Hub Léo pour les 11-15 ans)

Mairies, CCAS, CAF

Le SESSAD, dans la dimension de travail avec des partenaires, peut mobiliser les ressources existantes ou faire ressource pour les acteurs sur le territoire du SESSAD ou sur le territoire de vie des jeunes.

MOBILISER LES RESSOURCES

Le SESSAD repère et mobilise les ressources du territoire de vie de chaque jeune en vue de le positionner en tant que citoyen et acteur de son projet. Les professionnels sollicitent des acteurs au cas par cas, autour du projet personnalisé des jeunes, en fonction des demandes, des besoins. Le SESSAD s'appuie sur des ressources internes à l'Association ARRIA et des ressources externes spécialisées ou de droit commun.

L'équipe peut être confrontée à l'absence de demandes des jeunes mais aussi à une perception différente et évolutive des besoins par la famille.

Ce travail, dans une logique de réappropriation par le jeune et sa famille, peut se décliner de plusieurs façons :

- ✓ Se déplacer vers des lieux ressources, manger avec les jeunes sur leur environnement, se balader dans le quartier pour le découvrir et les aider à repérer les ressources.
 - Exemple : Découverte de lieux ressources lors de temps collectifs : **l'EclectiC** et le TriptiC Léo Lagrange, pépinière d'initiatives jeunesse 16-25 ans, sont des lieux de rencontres, d'échanges et d'expositions pour valoriser les projets des jeunes dans les domaines de la culture, de l'insertion, de la santé, du sport ou des vacances (recherche de stage, accès à un ordinateur, monter des projets, soirée ciné débat...), le CRIJ (des informations sur le logement, le permis de conduire, réunions d'information sur certains secteurs d'activité...)...
- ✓ Partir d'expériences concrètes avec les jeunes
- ✓ Solliciter des rencontres avec les partenaires et effectuer les premiers entretiens aux côtés des jeunes. Faciliter la mise en lien avec des interlocuteurs repérés. Une des difficultés dans la permanence du lien est la mobilité des personnels des services publics, frein à la continuité de l'engagement d'un jeune dans un dispositif.
- ✓ Co-construire un projet concret avec les jeunes de plus de 20 ans, pendant la période de transition entre le SESSAD et le relais par un autre service tel qu'un SAVS ou Handisup.

Des coopérations ancrées avec des acteurs importants :

✓ Les acteurs de l'orientation professionnelle et de l'emploi : Faire ressource pour penser les adaptations du lieu de travail et travailler sur les prérequis du monde du travail avec le jeune (sur le transport avec la TAN, dispositif Plan Job avec la fédération Léo Lagrange), GIRPEH, services spécialisés (Passerelle pour l'emploi, Cap Formation...), pôle emploi et les missions locales.

✓ Les acteurs de la scolarité et de la formation :

Les services et professionnels de l'Éducation Nationale privée et publique sont des acteurs incontournables au regard des missions d'un SESSAD.

Le SESSAD peut s'appuyer en tant que ressource technique sur la responsable pédagogique de l'association.

Le SESSAD travaille régulièrement avec divers dispositifs de soutien scolaire ou d'appui à l'insertion professionnelle :

- L'AFEV, association de la Fondation Étudiante pour la Ville, propose du soutien scolaire bénévole assuré par des étudiants, pour les enfants de la maternelle au collège. Intervenants du projet personnalisé de réussite éducative (PPRE)

- Centre de Loisirs Jeunesse à Nantes (C L J), association de la police nationale qui propose du soutien scolaire, des activités éducatives, sportives, citoyennes et culturelles pour des adolescents de 10 à 17 ans, en lien avec les collèges et les éducateurs de prévention spécialisée.
- Dispositif Inclusif de Soutien à la pré- Professionnalisation, le DISPro au sein de l'IME Val Lorie (APAJH 44), un éducateur technique spécialisé au sein de l'IME Val Lorie accompagnant des jeunes âgés de 14 à 20 ans. Les jeunes relevant de ce dispositif sont scolarisés ou accompagnés par des structures extérieures à l'IME. Ils sont accueillis uniquement pour des séquences repérées au fil des semaines. Les objectifs du stage sont très diversifiés et sont établis par un partenariat entre l'IME et le service extérieur concerné.
- Les référents handicaps sur les centres de formation.

✓ Dans le domaine de la santé

CHU : pour les consultations relatives aux TDAH, pour les prescriptions des médecins, hospitalisations en pédiatrie

Santé mentale : services de pédopsychiatrie ou psychiatrie, les CMP (Moulin des Roches, Olivettes, Haute Roche...) : travail d'articulation des accompagnements (relai ou maintien d'un accompagnement SESSAD et CMP).

Le principe d'une période de tuilage entre les SESSAD et les CMPP/CAMSP est acté pour faciliter la transition entre les accompagnements.

√ Accès aux droits et citoyenneté

Le SESSAD peut orienter vers les Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) qui réunissent les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et ceux de l'accompagnement social en lien avec l'insertion et le RSA (les CCAS, les ASS de secteur ou tout service public géré par les collectivités territoriales ou l'État).

Il apporte un appui pour le recensement pour la JAPD, le service civique volontaire, l'inscription sur les listes électorales...

✓ Domaine social et culturel

L'appui du SESSAD prend différentes formes, pouvant aller de l'aide à l'inscription en centre de loisirs ou activité sportive et culturelle. Les actions permettent de présenter le jeune. La présence d'un professionnel pendant des séquences d'accueil peut être envisagée ; ce qui facilite des échanges avec les encadrants. Cela permet parfois de lever certaines résistantes. L'assistante sociale du SESSAD apporte éventuellement son soutien pour gérer la dimension financière.

FAIRE RESSOURCE

Le SESSAD fait ressource car il contribue à apporter aux partenaires l'expérience d'une équipe médico-sociale sur la connaissance des troubles des jeunes. L'équipe évite de s'imposer et se situe dans une posture d'écoute, de tiers et de partages de savoirs.

Cette fonction ressource est inhérente aux missions du SESSAD et prend diverses formes, selon la nature des acteurs et des actions. Cela a pour vocation à renforcer la coopération entre les partenaires dans un contexte de société à visée inclusive.

Les partenaires réguliers du SESSAD ont été concertés par la voie d'une enquête en ligne. Les réponses obtenues ont contribué à enrichir la réflexion et la partie ci-dessous.

♥ Pour les différents acteurs

Une connaissance du jeune, une expertise

- Apporter un regard médico-social, complémentaire des autres acteurs : regards croisés, partage d'expérience;
- Traduire et apporter un éclairage sur les troubles psychiques des jeunes et donner des clés de lecture et de compréhension ;
- Témoigner du parcours et de l'histoire de l'enfant ;
- Être disponible pour des échanges et des partages d'expérience réguliers autour des situations : points téléphoniques, concertations, temps informels ...

Co-construire les parcours en mobilisant les ressources du droit commun et les ressources spécialisées

- Soutenir l'orientation et l'inscription dans des dispositifs de droit commun;
- Participer à des réunions organisées par des partenaires : Organiser la mobilité et l'aller vers (ex : réunion de concertation sur les lieux de travail des partenaires) ;
- Proposer des actions ou répondre à des sollicitations pour sensibiliser les partenaires afin de faire découvrir ce qu'est le SESSAD ou préparer la venue d'un jeune dans une structure ;
- Proposer et orienter vers des modalités d'accueil adaptées en interne au SESSAD et au sein du dispositif, aider à organiser des relais ;

Pour la scolarité et la formation

- Intervenir dans les classes pour apporter des éléments de compréhension à l'enseignant et aux autres élèves ;
- Penser les adaptations, aménager l'environnement, réfléchir à des adaptations pédagogiques;
- Faire baisser la pression, apporter une écoute, de l'empathie, du soutien. Faire tiers.
- Être un interlocuteur lors des périodes de stages professionnels ou lors de la scolarité; cela permet un effet de réassurance des acteurs et facilite la levée de freins à la mise en œuvre de projet;
- Proposer des actions de formation ou de sensibilisation auprès des équipes de formateurs, auprès des professionnels des établissements scolaires (enseignants, enseignants référents; AESH,...) et des agents périscolaires: ces actions sont effectuée par le responsable pédagogique, ou l'adjoint de direction avec le concours d'un professionnel de l'équipe;

♥ Pour les parents et les jeunes

 Accompagner l'enfant dans un espace de formation ou de socialisation. (Centre de loisirs, centre équestre...);

- Se déplacer avec les jeunes sur l'extérieur en individuel ou en petits collectifs pour leur faire découvrir les ressources existantes sur leur environnement pour leur permettre d'aller à la rencontre de services, de structures correspondant à leurs aspirations, leurs goûts (exemple : centres socio-culturels). Il est important de soutenir les premières démarches, créer du lien pour faciliter ensuite une démarche à l'initiative des jeunes ;
- Être un soutien, faire tiers;
- Soutenir le développement de l'entre-aide (pair-aidance) ;
- Proposer un appui aux démarches administratives ;
- Offrir un lieu pour parler des possibilités qui s'offrent à eux dans leur environnement. Penser le parcours d'un enfant « différent » ;
- Recevoir des parents en amont des notifications MDPH;
- Apporter des réponses aux familles dans l'attente d'une place au SESSAD.

5.7.4. Participer à des instances stratégiques et de coopération pour une visibilité des enjeux du secteur et contribuer aux réponses partenariales pour les situations complexes ou sans solutions

L'Association ARRIA est inscrite dans des réseaux locaux d'acteurs et contribue à la réflexion régionale ou départementale, autour de situations de jeunes. A ce titre, des responsables de l'Association participent à des réunions dans le cadre de la Réponse Accompagnée par Tous et des Groupes Opérationnels de Synthèse initiés par la MDPH de Loire Atlantique, en vue de contribuer à apporter une réponse partenariale pour la situation sans solution ou insatisfaisante d'un jeune.

ARRIA participe à la mise en place de la Communauté 360⁶ en Loire Atlantique, dont la mission consiste à répondre de manière plus coordonnée et systémique à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, en proximité de leur lieu de vie. Les C360 fédèrent des acteurs spécialisés et de droit commun afin de proposer un étayage global à toute personne en situation de handicap.

L'ARRIA peut être sollicité par les instances de l'éducation nationale (PIAL, DASEN, Inspecteur IEN ASH) ...

5.8. Le parcours des jeunes : processus, outils

5.8.1. La demande d'admission et l'admission

Le processus d'admission est défini comme suit :

• Le processus prend souvent 1 an ½ au regard de la liste d'attente conséquente (environ 60 jeunes chaque année). A compter de 2022, le PCPE gestion de liste d'attente créé par l'Association permettra d'apporter un premier niveau de réponse (précisions des attentes, évaluation de la situation, relais, informations...) aux familles et aux jeunes dans l'attente d'une place, afin que la situation ne se dégrade pas.

⁶ Circulaire du 30 novembre 2021 relative à la diffusion du cahier des charges des communautés 360

1^{er} contact

- •Les familles contactent le service (téléphone, mail) après avoir reçu la notification MDPH avec une orientation DITEP.
- •La secrétaire donne des premiers éléments d'information et inscrit le jeune sur la liste d'attente

Informations

•rencontre ou échange téléphonique à caractère informatif de l'adjoint de direction avec la famille pour une présentation des modalités d'un SESSAD et une présentation du DITEP (à la demande des parents).

Attente

•le PCPE gestion de liste d'attente peut permettre d'apporter un premier niveau de réponse aux familles et aux jeunes dans l'attente d'une place, afin que la situation ne se dégrade pas

Admission

- •L'admission se fait lorsqu'une place est disponible. Le principal critère d'admission est l'ancienneté de la demande.
- •Rdv parents/adjoint de direction : recueil des attentes, d'informations sur la situation
- •Rdv du jeune avec le ou la psychologue : recueil de sa parole sur ses difficultés, sa perception de sa situation, ses attentes
- Prise de contacts avec les partenaires.
- Validation de l'admission par le directeur des établissements et service après présentation à l'équipe.

Contrat 'accompagnemer

- •Remise de documents : livret d'accueil, contrat d'accompagnement, règlement de fonctionnement
- •Signature du contrat d'accompagnement (parents ou jeune majeur), dans le mois suivant l'admission
- Rdv avec le médecin pédopsychiatre dans l'année qui suit l'admission

5.8.2. L'accueil

L'accueil est une étape importante de l'accompagnement par le SESSAD. Il constitue les premières bases de l'entrée en relation avec le jeune.

Quand une place se libère, les parents sont reçus par l'adjoint de direction pendant qu'un psychologue échange avec le jeune.

Dans un second temps, quand l'admission est finalisée, l'éducateur référent accueille le jeune pendant que le parent signe le contrat d'accompagnement avec l'adjoint de direction.

Cette prise de contact permet une première découverte mutuelle au travers d'une médiation pour mettre le jeune en confiance, en particulier autour du jeu pour les plus jeunes.

L'éducateur propose une visite du service et présente les professionnels présents. Il recueille les attentes du jeune concernant le lieu de rencontre pour les prochaines séances et échanges sur les centres d'intérêt de l'enfant pour organiser la première séance éducative.

5.8.3. Préparer la sortie

La finalité du SESSAD est de préparer chaque jeune à faire sans le service, à agir en autonomie. Ce principe est inscrit dès le départ dans le projet d'accompagnement. Ainsi, le service travaille à la continuité du projet du jeune en mobilisant pour lui et avec lui des ressources sur son territoire de vie.

Les fins d'accompagnement sont préparées et inscrites dans le PPA. L'arrêt de l'accompagnement est systématiquement envisagé et questionné dès lors qu'il dure au-delà de 3 ou 4 ans. De même, le changement de référent éducatif sera mis en réflexion.

Une fin d'accompagnement est réfléchie lors de moments clés : fin de l'école primaire, périodes de déscolarisations...

Plusieurs cas de figure, correspondant au cheminement de la situation du jeune :

- Arrêt définitif de l'accompagnement en lien avec l'apaisement du jeune et de ses troubles, lorsqu'il trouve sa place au sein de la société, etc.
- Arrêt lié à la diminution de l'engagement du jeune et de ses parents / Accord réciproque entre les parents et le SESSAD,
- Arrêt avec relais vers un CMP, un hôpital de jour ou un accompagnement sanitaire en libéral
- Réorientation vers une autres structure médico-sociale (IME, ITEP, ULIS-ITEP, etc.), en lien avec une accentuation des troubles, de la situation (scolaire ou familiale notamment)

Les conditions d'un arrêt de suivi par le SESSAD :

- La proposition d'une période transitoire « sans SESSAD » ou avec un allègement de l'accompagnement pour vérifier la pertinence de cette décision. Le SESSAD propose un espacement des séances, prépare le relais avec des partenaires ou vers d'autres structures lorsqu'il y a réorientation.
- Un accord réciproque entre les parents, le jeune et le SESSAD.
- L'information et la validation par la MDPH.

Lorsqu'un jeune quitte le service, son départ est officialisé à différents niveaux :

- Une préparation dans le cadre du PPA
- Une information des partenaires et plus spécifiquement de l'ESS
- L'organisation d'un moment de convivialité avec l'équipe et d'autres jeunes du SESSAD
- Une information est donnée au jeune sur la possibilité d'un suivi pendant 3 ans : le service reste ouvert aux sollicitations par le jeune dans la perspective de traduire sa demande et de l'orienter vers des relais opportuns. Le SESSAD occupe une fonction de « filet de sécurité ». Enoncer cette possibilité permet aux jeunes de ne pas se sentir démunis, isolés et dans la pratique cela suffit à rassurer.

Et pour les jeunes adultes ?

L'accompagnement se poursuit rarement au-delà des 20 ans du jeune. Un travail en amont sur la sortie et le relais est réalisé environ 2 ans avant l'âge maximal requis (20 ans donc dès les 18 ans). Pour les jeunes majeurs, le SAVS constitue un relais pertinent mais il est noté un manque de places disponibles.

Le temps administratif pour travailler les relais vers des structures spécialisées et la disponibilité des places en établissements ou services médico-social ou en service sanitaire nécessaire obligent à anticiper de manière importante le projet de fin d'accompagnement.

L'enjeu pour les jeunes majeurs est crucial car ils ont à mener de front orientation scolaire ou professionnelle, recherche d'hébergement, autonomie financière. Ils ont parfois le soutien de la famille mais ce n'est pas toujours le cas.

Les familles sont associées au projet, avec l'accord du jeune. Ce point est mis en réflexion lors de l'entretien systématique positionné à l'occasion des 18 ans.

Pour aller plus loin:

- Rappeler chaque jeune 2 mois après leur sortie pour s'assurer de leurs perspectives et rappeler la présence du service
- S'appuyer sur les compétences d'un chargé d'insertion pour travailler le projet de sortie : projet pour 2022 pour le SESSAD et le LISEC (0,10 etp).
- Pouvoir disposer de réponses en terme d'hébergement (colocation pour répondre au sentiment de solitude, travailler l'autonomie dans le logement...)

5.8.4. Le contrat d'accompagnement et le PPA

Le contrat d'accompagnement est remis et expliqué aux familles lors de l'admission au SESSAD. Il précise les engagements réciproques du service et de la famille et du jeune, les conditions de l'accompagnement et les grands axes de travail. Il est signé au plus tard dans le mois suivant l'admission.

Le projet personnalisé d'accompagné est élaboré au fil de l'accompagnement, avec la contribution de la famille et du jeune, afin de se donner le temps de poser les objectifs de travail définis à partir de différents éléments : la prise en compte des attentes et des envies du jeune, l'évaluation de ses capacités et de ses difficultés, les besoins repérés par les professionnels.

Le premier PPA est établi dans les 6 mois suivant l'admission et il donne lieu à un avenant au contrat d'accompagnement. Il est révisé au minimum une fois par an ou davantage si la situation du jeune le nécessite. Chaque révision du PPA est co-construite avec le jeune et sa famille. Le projet acté est signé par l'adjoint de direction et par les parents et/ou le jeune majeur.

6. L'équipe pluridisciplinaire et ses modalités de travail

6.1. Une équipe pluridisciplinaire

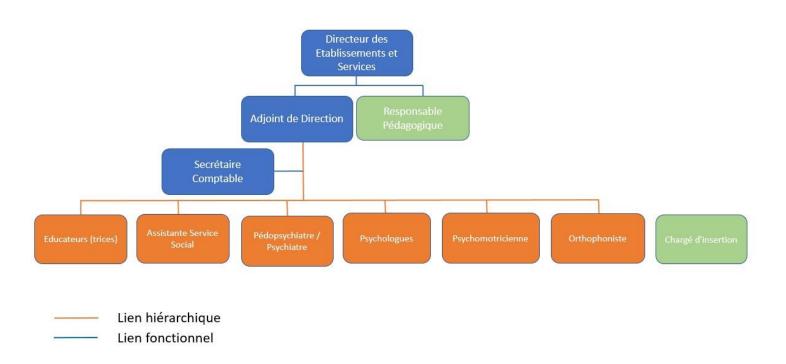
L'équipe est composée de 14 personnes, représentant 9,81 ETP au 31/12/2021. Elle comprend un adjoint de direction, un pédopsychiatre, 3 psychologues, 5 éducateurs (trices) spécialisé (es), une assistante de service social, deux psychomotriciennes, une orthophoniste, un chargé d'insertion (à compter de mars 2022) et une secrétaire. L'équipe va s'enrichir d'un chargé d'insertion, fonction transversale à l'association, pour soutenir les projets de professionnalisation des adolescents et jeunes majeurs.

L'équipe est placée sous la responsabilité du directeur des établissements et services et bénéficie de l'intervention de la responsable pédagogique associative pour soutenir la dimension pédagogique du projet auprès des différents établissements scolaires, du Rectorat ou de l'IEN-ASH, inspecteur en charge des questions scolaires pour les jeunes en situation de handicap.

Sur la dimension de la santé, le SESSAD peut s'appuyer sur l'infirmière de l'association.

La composition pluridisciplinaire de l'équipe vient répondre aux besoins des jeunes et des familles. Le SESSAD peut conventionner avec des professionnels libéraux pour répondre à des besoins spécifiques, inscrits dans le projet personnalisé du jeune, si le plateau technique du SESSAD ne peut pas y répondre.

Par ailleurs, les membres de l'équipe travaillent avec d'autres professionnels libéraux engagés dans le suivi régulier des jeunes (médecin traitant, spécialistes divers ...).



6.2. Rôle et missions des professionnels

Le directeur des établissements et services ARRIA : Sous la responsabilité du directeur général, le directeur inscrit son action dans les orientations du projet associatif. Il fait partie du comité de direction, réunissant le directeur général et la responsable du service des ressources humaines. Au sein du conseil de direction qu'il anime, en étroite collaboration avec les adjoints de direction, le directeur s'assure de la qualité et de la cohérence du travail au sein de chaque établissement et service de l'association et il promeut un travail collaboratif et transversal entre les structures. Il est garant de la qualité des accompagnements, de la sécurité des personnes et des biens. Le directeur et les adjoints de direction travaillent en proximité et il est en appui au travail de chacun. Avec l'équipe de direction, il maintient une communication associative la plus opérante possible.

L'adjoint de direction : Membre de l'équipe de direction de l'association, l'adjoint de direction assume des responsabilités techniques et administratives dans le cadre des missions ou des directives fixées par le directeur des établissements et services ARRIA. Il est garant du projet de service et des projets personnalisés d'accompagnement des personnes accompagnées. Il organise le parcours des personnes accompagnées de l'admission à la sortie, dans le cadre du dispositif ITEP. Il est un interlocuteur possible pour les familles, en appui des équipes. L'adjoint de direction organise et coordonne les objectifs éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques du service. Il favorise la mise en place d'une réflexion clinique des professionnels (mise en place et animation de réunions, soutien aux professionnels au quotidien). Il représente le service et l'institution sur des instances partenariales.

La secrétaire : La prestation administrative envers les parents et les partenaires est incarnée par la secrétaire située à l'accueil du SESSAD qui est une interlocutrice privilégiée et spécialisée sur les questions administratives et la transmission des informations entre familles, partenaires (transports, collèges, MDPH, ARS, CMP...) et l'équipe. L'organisation rigoureuse au quotidien, la transmission des informations concernant les jeunes sont indispensables à l'accompagnement et au respect de la qualité des prestations.

Le responsable pédagogique: au SESSAD ITEP, le responsable pédagogique assure une fonction technique/ressource pour l'équipe. Le responsable pédagogique peut être sollicité pour les questions relatives à l'orientation scolaire ou aux changements de modalité de d'accueil et de scolarisation dans le Dispositif Itep. Elle informe les professionnels des nouveaux dispositifs de l'éducation nationale et est en lien avec l'adjoint direction pour repérer les situations d'enfants nécessitant une vigilance particulière quant aux questions relatives à l'orientation (changement de cycle, mise en place d'une scolarité adaptée, réorientation, parcoursup...). Elle peut être en lien avec les enseignants référents de scolarisation.

Le pédopsychiatre ou psychiatre: Le psychiatre s'inscrit dans la réflexion clinique de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD sous la responsabilité de l'équipe de direction. Il coordonne l'axe thérapeutique de la prise en charge en lien avec le champ éducatif et le champ pédagogique en articulation avec le projet personnalisé d'accompagnement de chaque jeune suivi par le SESSAD ITEP ARRIA. Il apporte un éclairage en référence à la psychopathologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, lors des temps d'élaboration avec l'équipe (projet personnalisé d'accompagnement, point clinique, réunion direction/psy). Il reçoit les parents et le jeune quand un avis psychiatrique est envisagé dans le parcours de soin, à la demande soit des professionnels du SESSAD, soit du jeune et de ses parents. Ces rendez-vous sont l'occasion

d'aborder les éléments de la biographie de l'enfant, l'histoire des troubles et des éléments de l'histoire familiale

Le psychiatre reçoit le jeune et ses parents en binôme avec le référent thérapeutique ou éducatif qui suit l'enfant. Ces rencontres sont évoquées en réunion d'équipe. Elles permettent de faire le point sur l'accompagnement ou de favoriser le relais ou soutenir le lien avec un service de soin psychiatrique extérieur (CMP, Hôpital de Jour, hospitalisation, consultation en libéral...)

La rédaction du certificat médical MDPH se fait lors d'un rendez-vous avec le jeune et ses parents tant qu'il est mineur.

L'éducateur spécialisé est un pivot dans l'articulation de l'accompagnement auprès de l'enfant, de la famille, des partenaires et de l'équipe pluridisciplinaire. Il développe des actions visant le développement de l'autonomie, la socialisation et l'intégration des règles de vie en société. Il est témoin de l'évolution du jeune, il soutient ses capacités d'expression, de communication, ses savoir-faire. Il repère les impasses du jeune et l'épaule dans ses expérimentations. Il soutient l'inscription du jeune en milieu scolaire, en centre de formation et favorise son entrée dans la vie_active.

La psychologue concentre sa pratique sur le versant de la réalité psychique du jeune. Il est attentif à la façon dont l'enfant perçoit son environnement et aux modes de défense qu'il met en place. Il amène progressivement le jeune à percevoir ses impasses, à pouvoir faire autrement, à utiliser ses propres impasses et à mieux se connaître. (Logique du discours...). Le psychologue aide l'équipe à prendre de la distance et à repérer les éléments transférentiels qui s'établissent dans la relation. (Visée dynamique)

La psychomotricienne : dans les séances, la psychomotricienne observe comment le jeune se repère dans le temps et dans l'espace, organise sa motricité et perçoit son corps. Elle prête aussi attention à l'image que le jeune se construit de lui (estime et confiance en soi), ainsi qu'à l'implication de son corps dans la relation à l'autre. Un bilan psychomoteur vient témoigner de ces observations.

Par des médiations corporelles variées, la psychomotricienne permet à chaque jeune d'éprouver son corps différemment, de mieux le connaître et de s'apaiser dans la relation à l'autre. Elle s'appuie sur ce que le jeune exprime avec son corps pour l'aider à décoder des éléments de sa problématique et soutenir la mise en mots des émotions.

L'orthophoniste: L'orthophoniste (au SESSAD ou par conventionnement avec des orthophonistes libérales) prévient, évalue et prend en charge, les troubles du langage, de la parole, de l'articulation, les troubles de la communication, de la voix ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression, et les troubles logico-mathématiques. Membre de l'équipe pluridisciplinaire, elle peut proposer des projets en petit groupe (atelier conte, par exemple), seule ou en binôme avec un autre professionnel de l'équipe.

Le chargé d'insertion: Le chargé d'insertion de l'association est une personne ressource pour les professionnels du SESSAD ITEP. Pour accompagner la construction du parcours scolaire et préprofessionnel du jeune accompagné. Il informe l'équipe sur les dispositifs d'insertion professionnelle du territoire (Centres de Formation, Missions locales, dispositifs innovants...). Il travaille en réseau avec les partenaires locaux, ceci permettant une connaissance efficiente des possibilités de formation et des lieux de stages adaptés selon le profil des jeunes accompagnés.

L'assistante de service social intervient sur tous les services et établissements de l'association. Au SESSAD ITEP, elle accompagne les parents et jeunes adultes du service dans leurs démarches d'accès et de maintien

aux droits. Elle fait partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire avec laquelle elle reste en lien étroit notamment lors d'échanges réguliers. L'assistante sociale aide à la rédaction du dossier MDPH et elle est un soutien pour réaliser les démarches administratives liées à l'accompagnement médico-social du jeune. Elle travaille en réseau avec les différents partenaires du territoire et oriente les familles vers les dispositifs de droits communs (soutien aux parents aidants, répit par exemple).

6.3. L'organisation du travail

Le SESSAD fonctionne 195 jours par an, ses périodes de fermeture sont positionnées sur les périodes de vacances scolaires (2ème semaine des petites vacances scolaires, 6 semaines en été). Le service fonctionne du lundi au vendredi, de 8H30 à 18H / Horaires de travail (cadre général et souplesse); les familles sont averties en début d'année des temps d'ouverture du secrétariat. Les professionnels sont amenés à effectuer de nombreux déplacements sur les lieux de vie des jeunes en voiture de service, le plus souvent ou en transport en commun.

6.4. Des réunions interdisciplinaires

Les réunions constituent les espaces majeurs qui font vivre l'interdisciplinarité, dans un cadre institutionnalisé, garant de l'éthique du travail, du respect des valeurs partagées et d'une posture de bientraitance. Structurés, planifiés, les temps de réunions sont un socle fort du travail d'équipe.

	Objet de la réunion	Rythme/durée	Qui	
	PROJETS DES JEUNES ET PROJETS COLLECTIFS			
TEMPS ELABORATION PPA	Projet de la personne accompagnée (annuel)	Hebdomadaire (De 1H à 1h30)	Adjoint de direction, pédopsychiatre, Équipe concernée par l'accompagnement du jeune	
POINTS CLINIQUES	Echanges autour d'une question spécifique concernant une personne accompagnée	Hebdomadaire (3X20 minimum)	Idem et responsable pédagogique si besoin	
COORDINATION THERAPEUTIQUE	Coordination des suivis thérapeutiques des personnes accompagnées	Trimestrielle/1h00	Équipe thérapeutique, secrétaire	
COORDINATION EDUCATIVE	Réflexion collective projet à dimension éducative	Trimestrielle/1h00	Adjoint de direction et éducateurs	
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Point annuel concernant les perspectives d'orientation des jeunes	Janvier /1H00	Adjoint, responsable pédagogique, éducateurs, psychologue, psychomotricienne	
VIE DU SERVICE : ORGANISATION, MISE EN PERSPECTIVE ET EN PENSEE				
REUNION DE RENTREE	Organisationnelle (Calendrier/références/projets)	Rentrée 3H00	Equipe pluridisciplinaire	

PREPARATION JAP	Organisation des périodes de vacances scolaires	Trimestrielle/1h00	Equipe pluridisciplinaire
INFORMATION INSTITUTIONNELLE	Informations relatives à la vie associative	Mensuelle/1H00	Equipe pluridisciplinaire
REUNION DIRECTION/PSY	Réflexion autour de l'institution/l'équipe	Mensuelle/1h30	Directeur, adjoint de direction, pédopsychiatre, psychologue
REUNION BILAN	Bilan annuel par thématiques	Juin/1 journée	Equipe pluridisciplinaire
REUNION PERSPECTIVE	Réflexion autour des nouveaux projets/axes amélioration	Juillet/ 1/2 journée	Equipe pluridisciplinaire
ANALYSE DE LA PRATIQUE	Travail réflexif à partir de situations de jeunes	Tous les 15j / 1H30	Equipe éducative, psychomotrienne, assistante sociale
REUNION CLINIQUE	Réflexion sur une thématique clinique	Trimestrielle/3H00	Equipe pluridisciplinaire

6.4. Une politique de formation et d'ouverture, pour valoriser les compétences

L'Association ARRIA établit un plan de développement des compétences pour soutenir la formation continue individuelle et collective. Les professionnels peuvent mobiliser leur compte personnel de formation, en complément.

La valorisation des compétences est encouragée, la montée en compétence également. La création de nouveaux services (Petite Cabane, PCPE...) offre des perspectives de mobilité interne et parfois de développement de carrière.

ARRIA est ressource pour les professionnels, par la voie de l'organisation d'espaces de réflexion et de travail associatif ou inter établissements et services : réunions générales des salariés organisées autour de thèmes (1 ou 2 par an) avec la venue d'intervenants extérieurs, inter SESSAD associatif pour travailler sur des sujets transversaux.

Les professionnels participent à des congrès (AIRe-Association des ITEP et SESSAD), colloques, journées de formation et s'appuient également sur des réseaux professionnels entre pairs ou encore participent à des groupes de réflexion.

Des abonnements spécialisés professionnels (média social, ASH...) contribuent à l'actualisation des informations et à l'enrichissement de la connaissance, ainsi que la bibliothèque associative.

Enfin ARRIA est en lien avec l'école de travailleurs sociaux, l'ARIFTS, pour la participation à des formations, pour la contribution à des actions de formation ou encore pour l'accueil de stagiaires travailleurs sociaux.

6.5. Une organisation qui prévient et lutte contre les situations à risque de maltraitance

L'équipe du SESSAD, au moyen de son organisation et au cadre institutionnel posé, réunit des facteurs préventifs aux situations de maltraitance, définie ainsi ⁷ :

« La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

L'équipe développe une posture de bientraitance résultant d'un croisement de facteurs : Le travail en équipe pluridisciplinaire, l'analyse de pratiques, la formation initiale et continue, l'accueil de stagiaires. Ces éléments garantissent un niveau de compétence, un questionnement éthique permanent et une ouverture.

⁷ Article L119-1 du CASF (article 23 de la loi°2022-140 du 07/02/2022)

7. La démarche d'amélioration continue de la qualité

Jusqu'à présent, le SESSAD réalisait les évaluations internes à partir d'un référentiel élaboré en interne. Un comité de pilotage associatif ainsi qu'un comité de suivi qualité étaient en charge de la mise en place et du suivi de la démarche d'amélioration de la qualité. La dernière évaluation interne date de 2016. Un plan d'amélioration de la qualité en a découlé.

L'évaluation externe conduite en 2013 a donné lieu à un rapport, transmis à l'ARS en 2014.

Les dernières dispositions législatives et les travaux menés par la Haute Autorité de Santé⁸ conduisent à une évolution du dispositif d'évaluation. Un référentiel national commun d'évaluation de la qualité⁹ s'impose à l'ensemble des établissements et services du secteur social et médico-social.

La nouvelle procédure d'évaluation est construite selon un cycle qui inclut :

- Des auto-évaluations, des actions spécifiques en lien avec l'activité de la structure et toutes actions engagées par l'ESSMS pour améliorer la qualité au bénéfice des personnes accompagnées. Ces autoévaluations et toutes les actions conduites dans le cadre de la démarche d'amélioration continue doivent être retranscrites annuellement dans le rapport d'activité;
- Une évaluation tous les 5 ans (et non plus tous les 7 ans) par un organisme tiers indépendant de la structure. Le rapport d'évaluation devra être largement diffusé en interne, aux professionnels, au CSE, au CVS; il doit être transmis à l'autorité de contrôle et de tarification (l'ARS Pays de la Loire pour le SESSAD) ainsi qu'à la Haute Autorité de Santé.

Ce nouveau système met fin à la distinction entre évaluation interne et évaluation externe.

Le référentiel commun d'évaluation sera utilisé en interne pour la réalisation des auto-évaluations et par les organismes évaluateurs. L'évaluation est centrée sur la personne accompagnée et sur la qualité de l'accompagnement. Elle associe les personnes concernées et ses proches dans le processus d'évaluation.

⁸ Décret du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS

⁹ Paru le 10/03/2022

8. Perspective à 5 ans, les pistes de développement du SESSAD

Le travail de réflexion et d'élaboration du projet de service a permis de formaliser le projet d'accompagnement proposé aux jeunes et aux familles, en complémentarité avec les différents acteurs intervenants dans les projets des jeunes. Le projet établi pour une période de 5 ans permet une projection et laisse entrevoir des pistes de développement du SESSAD, pour répondre aux besoins évolutifs des jeunes, pour prendre en compte leurs attentes, celles des parents, pour répondre aux enjeux de l'évolution vers une société inclusive et pour renforcer le travail de coopération avec les acteurs et de co-construction avec les jeunes et les familles.

Les thématiques ci-dessous ont été identifiées et déclinées ci-après en fiches action qu'il s'agira de faire vivre dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité :

- o Penser l'après 20 ans : des limites dans l'accompagnement en dehors du N+3
- o Réviser le processus d'élaboration et l'outil PPA
- Conforter et soutenir la participation et la coopération avec les proches (parents, fratries...)
- O Développer le partenariat sur le territoire d'action du SESSAD et les territoires de vie des jeunes accompagnés, pour co-construire des réponses soutenant le parcours des jeunes
- O Poursuivre la réflexion de la place du SESSAD dans la transversalité de l'Association, au-delà du DITEP.
- Développer l'identité des nouveaux services PCPE, Dispositif Mobile d'Appui aux Soins et à la Socialisation Petite Cabane

Axe de travail	Penser l'après 20 ans : des limites d'accompagnement en dehors du N+3
	Des délais d'attente importants sont une réalité pour les jeunes adultes pour
Contexte/constats	l'orientation vers des services spécialisés relais comme les SAVS (en moyenne,
	2 ans d'attente). L'insuffisance de réponses dans le secteur adulte spécialisé
	peut provoquer des ruptures et donc des situations précaires.
Objectifs	- Organiser des relais avec anticipation, ouvrir des droits pour étayer au maximum les jeunes adultes et leur permettre de mener une vie la plus autonome possible.
	-Co-construire des parcours de transition dans l'attente de places dans le secteur spécialisé.
Actions	Groupe de travail associatif avec des professionnels des établissements et services concernés par la tranche d'âge.

Axe de travail	Réviser le processus d'élaboration et l'outil PPA
	L'outil PPA a été élaboré depuis quelques années. Il est constaté que sa forme
Contexte/constats	actuelle ne rend pas suffisamment compte de la réalité de la prise en compte
	de la parole des jeunes et des familles en amont et sur les propositions
	d'accompagnement formulées.
Objectifs	Disposer d'un outil PPA actualisé
	Favoriser la participation et la co-construction avec les jeunes et les familles
	- Adresser le projet de PPA avant la réunion de présentation et signature
Actions	du PPA : => pertinent pour certaines familles mais pas pour d'autres
	pour qui le document PPA nécessite des explications de vive voix afin de
	bien cerner son contenu
	- Faire évoluer la forme du document PPA pour mieux traduire la
	concertation des familles et du jeune et pour rendre le document plus accessible pour les jeunes et les familles. En faire un outil pour le jeune également.

Axe de travail	Conforter et soutenir la participation et la coopération avec les proches (parents, fratries)	
Contexte/constats	La prise en compte de l'environnement du jeune dans le développement de ses capacités et le soutien à son projet est importante. Leur adhésion contribue au bon déroulement du projet.	
Objectifs	 Valoriser et prendre appui sur le savoir des parents et des proches Renforcer la participation des proches tout au long de l'accompagnement et dans la vie du service 	
Actions	-Prévoir un temps de travail avec les jeunes et les familles afin de questionner l'expérience vécue avec le SESSAD; Impliquer des parents dans l'élaboration du questionnaire d'évaluation en fin d'accompagnement -Proposer une réunion de rentrée aux nouveaux parents -Développer un outil simple de participation: Questionnaire sur le fonctionnement du service, entretien avec le jeune/famille sortant du SESSADDévelopper des interventions/animations collectives sur des thèmes plus précis (Cf. expérience de l'atelier parent) afin de favoriser les rencontres entre parents.	

Axe de travail Contexte/constats	Développer le partenariat sur le territoire d'action du SESSAD et les territoires de vie des jeunes accompagnés, pour co-construire des réponses soutenant le parcours des jeunes Il est constaté que le SESSAD est plutôt bien repéré sur le territoire et qu'il dispose d'une connaissance plutôt satisfaisante des ressources sur son territoire d'action et sur les territoires de vie des jeunes.
	Le contexte actuel amène de nombreux acteurs à faire évoluer leurs organisations, à diversifier leurs propositions, à assouplir les modalités d'accès et voit émerger des créations de services. La connaissance des ressources sur le territoire d'action du SESSAD et sur les territoires de vie des jeunes est un travail permanent. Il doit s'organiser en interne, au sein du SESSAD mais plus largement en transversalité au sein de l'association ARRIA. La visée d'une société plus inclusive amène le service à développer sa fonction ressource et articuler encore plus les actions avec des partenaires spécialisés ou de droit commun. Les outils de communication à destination des partenaires sont perfectibles.
Objectifs	- Actualiser la connaissance des projets, des missions, des nouveaux services proposés par tous les acteurs (école, santé, travail, logement, culture,)Par réciprocité, pouvoir être bien identifié et connu sur le territoire -Co-construire des réponses pour les jeunes, au plus près de leurs besoins, dans le respect des missions de chacun des acteurs.
Actions	-Actualiser la plaquette de communication du SESSAD -Formaliser une liste des partenaires associative ou au niveau du service, précisant les missions, les coordonnées de personnes contact; -programmer des temps de collaborations -Valoriser les actions conduites dans le rapport d'activité

Axe de travail	Poursuivre la réflexion de la place du SESSAD dans la transversalité de l'Association, au-delà du DITEP.	
Contexte/constats	Au sein du dispositif, les collaborations entre établissements du DITEP se font essentiellement dans l'esprit d'un relais, d'une transition vers une autre modalité d'accompagnement ou d'accueil du jeune.	
Objectifs	Fluidifier les transitions, s'appuyer sur le dispositif pour co-construire des accompagnements partagés avec les autres établissements du DITEP. L'accompagnement partagé doit reposer sur: • Une définition claire du cadre d'accompagnement, du rôle de chaque établissement/professionnel/partenaire, de ce que chaque établissement peut proposer et fait en interne; • Une bonne interconnaissance du projet de chaque établissement/modalité d'accueil composant le dispositif; • Vérifier l'adéquation des besoins, situations des jeunes avec les possibilités/projet de l'autre modalité d'accueil/établissement sollicité et faire une évaluation du projet; • Mettre en place un PPA partagé.	
Actions	-Co-construction de projets : des accompagnements partagés (Sessad/Lisec, Sessad/itep Perrines, sessad/casim) pour des transitions plus fluides. -Faire bénéficier de la classe ressource de l'ITEP un jeune sans scolarité accompagné par le SESSAD ; - Proposer que des jeunes de l'ITEP, du SESSAD TSA ou du SESSAD DI puissent participer à certains ateliers proposés par le SESSAD (atelier bien-être, atelier numérique); - Penser le SESSAD comme un espace possible de répit ; - Permettre la poursuite de l'accompagnement par un professionnel de l'ITEP (psychologue) pour un jeune accompagné par le Sessad, sur une période donnée ; - Prendre appui sur fonction chargée d'insertion (prise de fonction le 09/03) pour Lisec/Itep Cardo/Sessad et appui sur le réseau partenaires. - Partage des ressources internes.	

Axe de travail	Développer l'identité des nouveaux services PCPE, Dispositif Mobile d'Appui aux Soins et à la Socialisation Petite Cabane
Contexte/constats	L'Association a développé récemment de nouveaux dispositifs permettant d'agir en prévention pour les très jeunes enfants (dispositif Petite Cabane) et pour les jeunes en attente de place en SESSAD, permettant d'éviter des ruptures. Ces projets complètent l'offre de Arria et sont transversaux. Ils apportent des réponses intéressantes qui toutefois nécessitent de retravailler certaines articulations.
Objectifs	 Faire connaître ces dispositifs aux professionnels et aux familles Affirmer leur identité et affiner certaines modalités de fonctionnement Travailler les articulations internes et avec les partenaires
Actions	

GLOSSAIRE

GLOSSAII	
AAH	Allocation Adultes Handicapés
AES	Accompagnant éducatif et social
AESH	Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap
ARS	Agence Régionale de Santé
ASS	Assistant de Service Social
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Accueil Médico-Social Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CASIM	Centre d'Accueil Spécialisé Internat Modulable
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre médico psycho pédagogique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSP	Code de la Santé Publique
CVS	Conseil de Vie Sociale
DIMASS	Dispositif Mobile d'Appui aux Soins et à la Socialisation
DITEP	Dispositif Intégré
EA	Entreprise Adaptée
ES	Éducateur Spécialisé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
JAP	Journées d'Accueil Personnalisées
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PAQ	Plan d'Amélioration de la Qualité
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PIAL	Pôle Inclusif d'accompagnement Localisé
PMI	Protection Maternelle Infantile
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PRS	Projet Régional de Santé
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Éducation de Soins et de Soutien à Domicile
TDAH	Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
TSA	Trouble du Spectre Autistique
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

ANNEXES

• Faire dispositif ITEP à ARRIA